haute savoie
le Département

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Délibérations

N° CD-2023-027 à CD-2023-031

PVCD-2023-27 - SEANCE DU 22 MAI 2023

M. le Président du Conseil départemental certifie que les délibérations de cette séance ont été télétransmises en Préfecture le 24 mai 2023, ont été certifiées exécutoires le 26 mai 2023, date de publication du registre des délibérations sur internet.

Ce procès-verbal de séance, signé électroniquement, a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le 29 juin 2023 après avoir été approuvé par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 26 juin 2023.

haute savoie
le Département

Signature numérique de Sophie LANGANNE
DN : c=FR, o=DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE, 2.5.4.97=NTRFR-227400017, ou=0002 227400017, title=Directrice adjointe, sn=LANGANNE, givenName=Sophie, serialNumber=140319IQC938, cn=Sophie LANGANNE
Date : 2023.06.29 13:56:01 +02'00'

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des trois derniers chiffres.

En vue de faciliter la recherche, le sommaire récapitule autour des thèmes ci-après l'ensemble des délibérations et indique leur numéro d'ordre.

THÈMES DE CLASSEMENT

- CONSEIL DEPARTEMENTAL
- ACTIONS MÉDICO-SOCIALES
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- CULTURE
- DÉVELOPPEMENT RURAL
- EAU ET ENVIRONNEMENT
- ÉCONOMIE – RECHERCHE ET TIC
- ÉDUCATION - FORMATION - UNIVERSITÉ
- INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES
- LOGEMENT – ARCHITECTURE - HABITAT
- MOYENS DE L'INSTITUTION
- PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL
- PROCÉDURES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- SPORTS ET ANIMATION
- TOURISME
- TRANSPORTS PUBLICS

PROCES-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2023

Sous la Présidence de
M. Martial SADDIER

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 22 mai 2023

DELIBERATIONS N° CD-2023-027 à CD-2023-031

N° Délib.	Objet	
*	– Ouverture de séance	3

* * * * *

Eau et Environnement

CD-2023-027	– Fonds eau et assainissement - Programme 2023 – 1ère répartition	9
CD-2023-028	– Espaces Naturels Sensibles – Préservation des zones humides	39
CD-2023-029	– Politique Espaces Naturels Sensibles - Contrat de Milieux des Usses - SYR'USSES - Subventions pour une étude portant sur l'aménagement et la restauration des Petites Usses	43
CD-2023-030	– Espaces Naturels Sensibles : stratégie foncière départementale	47
CD-2023-031	– Espaces Naturels Sensibles - La Balme-de-Thuy - Plateau des Glières - Acquisition foncière de l'alpage Planay-Chamblard	59

Séance du 22 mai 2023

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie, dûment convoqué le 09 mai de l'an deux mille vingt-trois, s'est réuni, en séance publique, au Palais Lumière à Evian-les-Bains, le 22 mai de la même année à 10 h 30, sous la Présidence de M. Martial SADDIER, Conseiller départemental du Canton de Bonneville.

Les fonctions de secrétaire de séance sont exercées par Mme Magali MUGNIER.

Sont présents :

M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. MAS Jean–Philippe, Mme BOUCHET Estelle, **Vice-Présidents,**

Mmes DUBY-MULLER Virginie, DULIEGE Fabienne, GAY Agnès, LEI Josiane, MAHUT Patricia, MAURIS Odile, METRAL Marie–Antoinette, MUGNIER Magali, TEPPE-ROGUET Marie-Claire, MM. BAUD Richard, BOCCARD Bernard, CATTANEO Marcel, DAVIET François, DEPLANTE Daniel, LAMBERT Gérard, MORAND Georges, VERDONNET Christian, **Conseillers départementaux**.

Absents représentés :

Mmes GONZO-MASSOL Valérie, JULLIEN-BRECHES Catherine, PETEX-LEVET Christelle, TERMOZ Aurore, MM. EXCOFFIER François, PEILLEX Jean-Marc, PUTHOD Dominique, RATSIMBA David

Absents excusés :

Mme BEURRIER Chrystelle, M. TARDY Lionel

✧✦✧✦✧

Délégations de vote :

Mme GONZO-MASSOL Valérie à M. DAVIET François, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine à Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle à Mme LHUILLIER Myriam, Mme TERMOZ Aurore à Mme DULIEGE Fabienne, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile, M. PEILLEX Jean-Marc à M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique à Mme MUGNIER Magali, M. RATSIMBA David à Mme LEI Josiane

Assistent à la séance :

M. le Directeur Général des Services départementaux,

Mmes et MM. les Directeurs Généraux Adjoints,

Mmes et MM. les Directeurs des différents Services départementaux.

Procès-Verbal de séance du Conseil départemental du 22 mai 2023

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous. Il est 10 heures 33 et la séance est ouverte.

Merci de votre présence pour cette séance publique délocalisée du Conseil départemental. Nous avons décidé d'en faire deux à trois par an.

Nous sommes très heureux d'être dans cette magnifique commune d'Evian-les-Bains, Mme le Maire, merci beaucoup chère Josiane de votre accueil, merci à tes services.

Je salue Mme la Conseillère régionale qui est dans le public, Florence Duvand, maire adjointe à la Commune d'Evian-les-Bains.

J'associe bien évidemment Nicolas Rubin à Mme Lei puisque nous sommes sur la commune d'Evian en Haute-Savoie.

Nous sommes également, cher Nicolas, M. le Président Rubin, sur le canton d'Evian-les-Bains, donc le canton de Josiane et de Nicolas.

Merci beaucoup encore une fois aux services de la Commune, à Mme le Maire et merci à Nicolas pour leur accueil.

Je remercie donc les services de la Commune d'Evian et également les services du Département, le Cabinet, la Communication et l'Administration générale, M. le Directeur Général des Services Yannick Prébay, c'est un peu de travail que de délocaliser mais vous conviendrez, mes chers collègues, que le cadre fait du bien.

Et symboliquement - nous n'y sommes pour rien mais il n'est pas interdit de se donner un peu plus de pouvoir que l'on en a -, cette séance publique sonne comme le premier jour de beau temps, de chaleur et de ciel bleu en Haute-Savoie, qui est attendu depuis près de deux mois. Notons que c'est dans le Chablais, me souffle avec un brin de chauvinisme le Président Rubin.

Merci beaucoup.

C'est magnifique ! Quelle chance nous avons d'avoir le Chablais dans le département, et 40 % du lac Léman, je le dis sans arrêt à l'Agence de l'Eau, au Comité de Bassin, des 87 milliards de mètres cubes d'eau qui sont dans le lac Léman.

Avant de vous passer la parole, je dois faire un certain nombre de formalités administratives.

Des Conseillers départementaux vont nous rejoindre, ils sont coincés dans l'accident, il y a une demi-heure de retard.

<u>Ont donné pouvoir</u> :

- Mme Gonzo-Massol à M. Daviet
- Mme Jullien-Brèches à Mme Mahut
- Mme Petex-Levet à Mme Lhuillier

- Mme Termoz à Mme Duliège
- M. Excoffier à Mme Mauris
- M. Peillex à M. Morand
- M. Puthod à Mme Mugnier
- M. Ratsimba à Mme Lei.

M. LE PRESIDENT.- Comme nous avons une séquence Environnement, je vous propose que symboliquement, Magali Mugnier, la Présidente de la Commission Environnement, soit Secrétaire de séance. Acceptez-vous Mme Mugnier ? Merci beaucoup.
Mme Magali Mugnier est désignée secrétaire de séance.

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande de bien vouloir accepter une modification apportée dans le rapport n° 1 « Fonds eau et assainissement – Programme 2023 - 1ère répartition », concernant la présentation des tableaux. Je précise que cette modification est dans la version papier qui vous a été remise aujourd'hui.
Etes-vous d'accord pour cette petite modification ?
(Accord de l'Assemblée).
Je vous informe du retrait de l'ordre du jour de notre séance du dossier n° 3 portant sur le versement de subventions d'investissement au SM3A pour deux interventions dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles. En effet, le SM3A a besoin d'un délai pour retravailler ce dossier.
Pour ceux qui ne sont pas dans le nord du département, le SM3A est le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents. Le dossier est donc retiré.

Enfin, notre Assemblée doit approuver le procès-verbal de la séance publique du 03 avril 2023 dont un exemplaire a été mis à votre disposition le 09 mai dernier. Avez-vous des questions sur ce compte-rendu ? Il n'y a pas de votes contre ni d'abstentions, je vous remercie.
Le procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du 03 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle le principe d'une séquence délocalisée thématique, nous en ferons probablement une cet automne sur le thème de la culture, Mme Lhuillier, c'est important.
Nous avons décidé de faire une séance publique spécialisée sur l'environnement au sens large, et plus particulièrement sur l'eau, petit cycle et grand cycle de l'eau, compte tenu de l'effort quasiment unique en France que fait l'Assemblée départementale dans ce domaine. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Avant de dérouler l'ordre du jour, je vous rappelle que nous avons fait des dossiers par canton. Mettez-vous d'accord, les binômes, je vous donnerai la parole pour que vous puissiez dire deux mots sur les enveloppes qui vont être votées par canton.
En attendant, Mme le Maire, merci encore de votre accueil, je vous donne la parole.

MME LEI.- Merci M. le Président.
Chers collègues, bienvenue à Evian, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui. Vous avez tous une bouteille à votre prénom en souvenir.
Vous l'avez tous vécu ce matin, venir à Evian se mérite, mais quand nous sommes là, nous sommes bien. Vous imaginez ce que nous vivons avec Nicolas quand nous allons sur Annecy.
Evian-les-Bains est une petite ville de 9 000 habitants - ce nombre est assez surprenant - mais mondialement connue grâce à son eau notamment.
Une ville qui depuis 5 ans maintenant est engagée sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (Organisation des Nations Unies). J'ai eu la chance d'aller à l'ONU Genève, l'ONU New York et aujourd'hui, des collègues participent à Paris à l'écriture du rapport à mi-mandat de l'Agenda 2030.
Une ville maintenant bien ancrée développement durable, nous avons environ 250 actions en lien avec l'humain, l'économie et l'environnement.
Il y a quelques années déjà, avant cette problématique de l'eau, nous avons monté une association. Le nom est malheureusement un peu trop à la mode maintenant, tu t'en souviens Président, tu y étais. Cette association s'appelle le Cluster Eau Lémanique Evian, installée dans la Maison de l'Eau au bord du lac. Ce cluster travaille avec des écoles, des universités, des entreprises et des collectivités franco-suisses. Il est maintenant classé parmi les quatre plus gros clusters de France, essentiellement autour de l'eau, avec quatre thèmes aujourd'hui primordiaux :
- l'usage intelligent de l'eau :
    - l'installation de capteurs pour détecter et quantifier les micropolluants dans les cours d'eau,
    - la réutilisation des eaux clarifiées pour le nettoyage des canalisations par hydrocurage.
- L'eau, vecteur d'énergie :
    - l'aménagement de pompage-turbinage pour stocker l'eau en altitude,
    - l'exploitation du lac pour refroidir les bâtiments, et Saint-Gingolph a déjà une boucle d'eau, nous allons travailler à Evian sur une boucle d'eau également.
- Le génie végétal :
    - la phytoépuration, la filtration de l'eau au moyen de plantes et de bactéries,
    - la création d'une pépinière de saules, qui va nous permettre d'aménager tous nos bords de rivières.

- L'eau et la biodiversité :
    - la résistance biotique pour limiter la performance des espèces invasives telles que la renouée du Japon,
    - les recherches de sources potentielles de pollution par l'étude des pollens,
    - la cartographie des zones humides, nous travaillons avec l'Agence Spatiale.

Nous traitons le problème de l'eau depuis plusieurs années, et je suis ravie de vous accueillir ici pour le lancement du Plan eau.
Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Mme le Maire, Josiane, et merci surtout pour tout le travail remarquable que tu fais avec tes équipes.
Sans vouloir vexer personne, je me rappelle que dans la candidature des Jeux olympiques à l'époque portée par le Département, une grande enquête mondiale avait été faite sur la notoriété de notre territoire, Evian-les-Bains sortait en numéro un grâce à l'eau et était plus connue que toutes les autres communes. C'est une chance extraordinaire d'avoir Evian dans le département, même si nous sommes très fiers de Thonon-les-Bains également (nous sommes dans le Chablais, je fais attention car je connais la sensibilité du coin...). En tout cas merci.
Président Rubin, nous sommes dans votre canton, je vous donne la parole, Président des maires de la Haute-Savoie.

M. RUBIN.- Merci, M. le Président, de m'associer aux propos tenus par Josiane pour l'accueil sur ce beau territoire et particulièrement aujourd'hui à Evian. Nous avons toujours un accueil attentionné, avec nos prénoms inscrits sur les bouteilles, certains vont avoir soif durant la séance mais d'autres vont se retenir de consommer l'eau de cette bouteille car cela n'en fera plus un objet particulièrement attractif après.
Merci pour ton accueil, Josiane.
Un message à l'endroit du canton d'Evian qui porte un nom très connu, comme l'a dit le Président, qui se situe sur un triangle partant de Saint-Gingolph jusqu'aux Gets et allant jusqu'à Châtel.
Chaque canton a sa particularité.
Evidemment, avec le lac et ses 89 milliards de mètres cubes, nous parlons de l'eau, c'est un beau symbole que se retrouver ici. Je rappelle que c'est un lac, contrairement à celui d'Annecy qui est une « gouille », comme nous avons l'habitude de dire de manière humoristique. *(Rires)*.
Je m'attendais à des sifflements et des hurlements, mais non, donc merci Odile Mauris.
Le territoire est particulier, c'est un peu à l'image du département de la Haute-Savoie.
Le groupement de gendarmerie d'Annecy appelle la compagnie de Thonon-les-Bains « le petit groupement » parce qu'il constitue toutes les spécialités de la gendarmerie et finalement, le canton d'Evian s'y retrouve.

Le territoire a la particularité de lier un lac à la montagne, à l'agriculture forte dans le territoire avec la race, le fromage et la Vallée d'Abondance, et un bon nombre de stations de ski, stations-villages qui composent ce canton.
C'est une image diverse et variée qui fait que ce canton porte un certain dynamisme et répond aux attentes du territoire et de l'attractivité touristique, qui est pour nous une valeur ajoutée pour l'emploi de nos habitants.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Nicolas.
Je vous propose de dérouler l'ordre du jour.
Je vais passer la parole à Magali Mugnier pour la présentation globale de la délibération, puis par canton.
Les montants ont été regroupés par canton et lors de votre prise de parole, vous pouvez consulter les tableaux dans la délibération et mettre en avant une ou deux opérations emblématiques de sorte que l'on puisse voir l'effort fait par le Département.
Mme la Présidente, vous avez la parole.

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 22 MAI 2023

n° CD-2023-027

RAPPORTEUR : **Mme MUGNIER Magali**

OBJET : **FONDS EAU ET ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2023 - 1ERE REPARTITION**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 9 mai 2023 s'est réuni en séance publique, au Palais Lumière à Evian-les-Bains, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle
Autres membres :	Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. VERDONNET Christian
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GONZO-MASSOL Valérie à M. DAVIET François, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine à Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle à Mme LHUILLIER Myriam, Mme TERMOZ Aurore à Mme DULIEGE Fabienne, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile, M. PEILLEX Jean-Marc à M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique à Mme MUGNIER Magali, M. RATSIMBA David à Mme LEI Josiane	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme BEURRIER Chrystelle, M. TARDY Lionel	

Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**24**	**Voix Pour**	**26**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**8 / 2**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**26**	**Abstention(s)**	**6**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la Simplification et au Renforcement de la Coopération Intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités locales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-2022-164 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023,

Vu les délibérations n° CD-2022-089 du 13 juin 2022 et n° CD-2022-187 du 12 décembre 2022 portant mise à jour de la politique départementale de l'eau et fixant les critères d'éligibilité et les modalités d'intervention financière du Département pour les programmes 2022 à 2028 des subventions aux travaux d'eau et d'assainissement,

Vu les demandes de subvention reçues,

Vu l'avis favorable de l'inter-Commission 5ème Commission Aménagement du Territoire, Economie, Enseignement Supérieur, Recherche et 7ème Commission Développement Durable, Environnement, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières lors de sa réunion du 27 mars 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que le Département, soucieux de maintenir son soutien aux communes et à leurs intercommunalités pour leurs travaux d'eau potable et d'assainissement a maintenu pour l'année 2023 une enveloppe financière de 20 M€ dédiée à cette thématique. Ce dispositif est désormais ouvert à toutes les Communes quelle que soit leur taille démographique aussi bien pour les travaux d'eau potable que pour ceux d'assainissement des eaux usées. De nombreuses demandes de subvention ont été déposées qui répondent aux critères d'éligibilité de la politique départementale de l'eau.

Une première série de projets d'investissements est parvenue au Département sollicitant une subvention départementale qui peut être proposée en fonction du type de travaux et selon les modalités suivantes :

- pour l'eau potable : 35 % pour les travaux prioritaires relatifs à des captages ou à des traitements, 30 % pour les renouvellements de réseaux classés en priorité 2. Les autres travaux, moins urgents mais tout aussi nécessaires, bénéficient également d'une subvention de 30 % ;

- pour l'assainissement, un taux unique de 25 % est appliqué aux travaux de création ou de réhabilitation de réseaux ou d'ouvrages épuratoires.

Ces taux de base sont majorés de 10 % lorsque la maîtrise d'ouvrage est assurée par une intercommunalité à compétence intégrale.

En fonction des enjeux environnementaux du projet ou de la situation financière du maître d'ouvrage, la subvention peut également être majorée après une étude au cas par cas.

Sur la base de la politique départementale de l'eau, la première répartition des travaux éligibles représentent un montant de subvention départementale de **19 636 105 € HT**, réparti selon la proposition ci-après :

Canton d'Annecy 1 :
Estimatif des travaux HT 510 000 €
Subvention départementale théorique HT 204 000 €

Canton d'Annecy 2 :
Estimatif des travaux HT 312 200 €
Subvention départementale théorique HT 124 880 €

Canton d'Annecy 3 :
Estimatif des travaux HT 2 162 500 €
Subvention départementale théorique HT 1 071 485 €

Canton d'Annecy 4 :
Estimatif des travaux HT 5 856 200 €
Subvention départementale théorique HT 1 230 160 €

Canton d'Annemasse :
Estimatif des travaux HT 3 904 900 €
Subvention départementale théorique HT 1 561 960 €

Canton de Bonneville :
Estimatif des travaux HT 4 646 600 €
Subvention départementale théorique HT 1 729 070 €

Canton de Cluses :
Estimatif des travaux HT 2 658 200 €
Subvention départementale théorique HT 1 104 430 €

Canton d'Evian-les-Bains :
Estimatif des travaux HT 847 000 €
Subvention départementale théorique HT 281 910 €

Canton de Faverges-Seythenex :
Estimatif des travaux HT 2 456 400 €
Subvention départementale théorique HT 958 935 €

Canton de Gaillard :
Estimatif des travaux HT 2 404 000 €
Subvention départementale théorique HT 961 600 €

Canton de La Roche-sur-Foron :
Estimatif des travaux HT 1 117 900 €
Subvention départementale théorique HT 433 620 €

Canton du Mont-Blanc :
Estimatif des travaux HT 288 000 €
Subvention départementale théorique HT 144 000 €

Canton de Rumilly :

Estimatif des travaux HT	8 136 980 €
Subvention départementale théorique HT	3 112 205 €

Canton de Saint-Julien-en-Genevois :

Estimatif des travaux HT	6 825 100 €
Subvention départementale théorique HT	2 588 850 €

Canton de Sallanches :

Estimatif des travaux HT	7 740 400 €
Subvention départementale théorique HT	2 241 305 €

Canton de Sciez :

Estimatif des travaux HT	2 626 000 €
Subvention départementale théorique HT	1 012 180 €

Canton de Thonon-les-Bains :

Estimatif des travaux HT	2 758 600 €
Subvention départementale théorique HT	875 515 €

Le total HT de l'estimatif des travaux s'élève à 55 941 880 €.
Le taux moyen est de 34,73 %.

Afin de participer à la bonne information du public concernant l'usage des subventions départementales, les bénéficiaires s'engagent à mentionner le Département (logo et/ou montant) sur tout support d'information ou de communication relatif aux opérations soutenues (page d'accueil ou page dédiée au projet sur un site internet, document de présentation du projet, invitations presse, inaugurations, livrables de rapports d'études, etc) et à le faire apparaître en tout lieu en ayant bénéficié. En outre, le Département devra être associé et représenté dans toute manifestation ou inauguration concernant les opérations subventionnées. Dès le lancement des opérations et durant toute la durée des travaux, un panneau sera apposé sur les sites, comportant le logo du Département de la Haute-Savoie.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

MME MUGNIER.- Une précision sur le découpage des 19 millions entre les travaux sur l'eau potable et les travaux sur l'assainissement : sur ces 19 millions, à peu près 62 % vont sur des travaux d'eau potable, ce que partagent tous mes collègues ici présents dans chaque canton, et 38 % vont sur de l'assainissement.

Nous avons regroupé cela en trois typologies de demande :

- les dossiers relatifs à des travaux qui se déroulent pour tout ou partie en territoire urbain, correspondant à 38 % des 19 millions d'euros,
- les dossiers en maîtrise d'ouvrage intercommunale et concernant les territoires ruraux, correspondant à 52 % des 19 millions d'euros,
- les dossiers en maîtrise d'ouvrage communale, correspondant à 10 % des 19 millions d'euros.

Au total, cela fait 110 dossiers sur l'année 2023.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Mme la Présidente.

Je tiens à préciser à l'Assemblée départementale comment nous avons instruit les dossiers.

Cela dépend aussi du dynamisme des collectivités territoriales et des syndicats d'eau et d'assainissement. Nous ne trions pas, une enveloppe est ouverte, c'est le principe de l'appel à projets que j'avais mis en place avec l'Agence de l'Eau, il y a une somme, pour les plus dynamiques et ceux qui font des travaux, il y a un effet levier du Département, au fur et à mesure que les dossiers arrivent, ils sont instruits et ils sont votés.

Il n'y a pas de tri fait par l'Assemblée départementale, cela dépend aussi du dynamisme des collectivités territoriales et des syndicats d'eau et d'assainissement. C'est très important.

En complément de ce que vous a dit Magali Mugnier, si l'on fait une cote mal taillée à 30-35 %, il faut multiplier par trois l'effet levier du Département. Avec les restes à réaliser cette année, nous allons probablement voter 25 millions d'euros d'aide, vous multipliez par trois, cela veut dire qu'avec l'Agence de l'Eau, nous allons provoquer pour 100 millions d'euros par an de travaux sur la qualité de l'eau, sur la préservation de la ressource en eau dans le département pendant tout le mandat. C'est monstrueux.

Je vous le dis en tant que membre du Conseil National l'Eau et Président de l'Agence de l'Eau, c'est sans équivalent en France.

Cela veut dire que nous préparons la Haute-Savoie aux changements climatiques et 10 ans à ce rythme, vous verrez que les générations futures nous diront merci parce que dans 20 à 30 ans, quand ils remonteront le fil, ils diront heureusement qu'ils ont fait cela à l'époque par rapport à l'évolution du climat.

Nous avons toute une filière économique dans le département qui dépend de nous, il y a de nombreuses entreprises du BTP, certaines sont spécialisées dans les réseaux, pour d'autres les réseaux représentent à 30 ou 40 % du chiffre d'affaires, ce n'est pas délocalisable, c'est de l'emploi et ce sont des familles de Haute-Savoie qui vivent grâce à l'action du Département.

Dans les fils conducteurs, je rappelle les grands enjeux. Nous allons faire des vidéos, c'est l'occasion de faire un peu de pédagogie.

En complément de tout cela, nous avons signé une convention avec l'Agence de l'Eau et nous nous engageons sur la durée du mandat à désimperméabiliser 100 000 mètres carrés de cours goudronnées qui appartiennent au Département, 10 hectares.

Désimperméabiliser les sols, c'est ralentir l'écoulement de l'eau, permettre la réalimentation des nappes stratégiques et lutter contre la pollution diffuse. L'eau qui ruisselle sur une cour goudronnée emmène des polluants dans une bouche d'égout qui va dans un cours d'eau, dans une nappe stratégique ou dans la mer Méditerranée.

On réalimente les nappes stratégiques, on lutte contre les inondations parce qu'on limite la vitesse d'écoulement de l'eau, et on évite le lessivage notamment dans les zones urbaines, qui sera l'enjeu très important, je le dis aux Conseillers départementaux hyperurbains, Thonon, Annemasse, Annecy, la désimperméabilisation des sols va être un enjeu majeur dans les années

à venir pour l'inondation, la réalimentation des nappes et pour faire en sorte qu'on ne lessive pas les saletés en surface pendant 6 mois où il ne pleut pas et que cela ne parte pas directement dans la mer Méditerranée.

Le deuxième élément stratégique de cette politique est le stockage, et il faut que l'on arrive à la fin du mandat à avoir pratiquement partout en Haute-Savoie 24 heures de stock d'eau pour les communes de Haute-Savoie. 24 heures est la durée maximale de stockage, vous ne pouvez pas stocker au-delà de 24 heures pour des questions de potabilité.

Nous allons très fort sur les réservoirs, et c'est l'impulsion que l'on a donné. Il faudrait que tous les syndicats fassent en sorte que toute la Haute-Savoie soit maillée par des réservoirs où l'on ait 24 heures de stockage.

Le principe étant que pendant que l'on dort la nuit, que l'on ne tire pas sur le réseau, les réservoirs se remplissent et qu'à 7 heures du matin lorsque tout le monde se lève, se douche, fait le café, tire sur le robinet au même moment, les réservoirs soient pleins.

Donc une politique très volontariste sur le stockage.

Une politique très volontariste sur la substitution. Nous n'avons pas tous la chance d'avoir des quantités d'eau très importantes. Quand nous avons de l'eau à Annecy et qu'Annecy va dépanner Rumilly ou Cruseilles en tirant un tuyau, cela s'appelle de la substitution, qui est contrôlée par les services de l'Etat, par l'Agence de l'Eau. Parce qu'il y a de l'eau en surquantité à un endroit, on peut se permettre d'aller dépanner à un autre. On y va aussi aux côtés de l'Agence de l'Eau, avec des taux de subvention qui peuvent, quand on cumule les deux, approcher 80 %. Et on dépanne des collectivités territoriales qui sont en pénurie.

Vous avez fait sauter le cliquet des 5 000 habitants, je vous en remercie. Georges Morand, Agnès Gay, Faverges, Cluses, Evian, Thonon, Annecy, Annemasse, toutes les Communes autour du lac d'Annecy, toutes les Communes de plus de 5 000 habitants n'étaient pas éligibles aux aides du Département. Nous avons fait sauter ce verrou pour que l'on puisse vous aider sur l'eau potable et plus particulièrement sur l'assainissement.

Un coup de pouce important est donné sur le rendement des réseaux, pour améliorer le rendement en eau potable et ne pas gaspiller de l'eau. En effet, l'économie d'eau passe entre le réservoir et le robinet, que l'on n'ait pas des tuyaux qui soient des passoires.

Enfin, deux autres politiques.

Tout d'abord, ralentir l'écoulement de nos cours d'eau pour qu'ils puissent divaguer quand la rivière est en colère. C'est dans ces zones de divagation qu'il y a de la biodiversité, dans ces plans d'eau calme alimentés par nos cours d'eau que les nappes stratégiques sont alimentées.

Egalement la maîtrise foncière à travers la politique ENS (Espaces Naturels Sensibles), c'est le grand cycle de l'eau, que l'on ait une politique très volontariste du Département pour accompagner les Communes, les intercommunalités et les syndicats de rivière.

Deux focus plus particuliers sur les deux grandes décharges que l'on a en Haute-Savoie proches des cours d'eau, susceptibles d'être embarquées. Ce sont des décharges historiques datant des années 50. Nous aurions été là à l'époque, nous aurions fait la même chose, ils mettaient les

déchets dans un coin où cela ne se voyait pas au bord des cours d'eau. L'une est sur les Dranses, le Département a réaffirmé sa volonté d'y aller très fortement. L'autre est au bord de l'Arve, lorsque l'Arve se met en colère, cela emmène les déchets à Genève, et cela fait un peu désordre. Ce sont deux décharges qui coûtent très chères parce qu'il faut emmener les déchets en classe 3. Avec l'Agence de l'Eau, nous avons décidé qu'à la fin du mandat, ces deux décharges seront de mauvais souvenirs, nous l'espérons.
Je propose de passer aux cantons, mettez-vous d'accord pour prendre un exemple ou deux. Je vous donne la parole.
Canton d'Annecy 1.

M. DAVIET.- Je voudrais parler d'un cas qui ne figure pas encore mais qu'il est important de connaître. Dans les années 80, au pied de la Mandallaz, un forage avait été réalisé qui s'avérait très bénéfique parce qu'il aurait pu amener de l'eau pour 20 000 habitants. Il a été abandonné car il y avait du fer et à cette époque, on ne savait pas traiter le fer.
Aujourd'hui la technique a changé, je sais que le forage a été refait et que l'on en est maintenant au niveau des échanges avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Cela pourrait être une nouvelle ressource en eau permettant d'irriguer les Usses. Les Usses sont la première zone ZRE (Zone de Répartition des Eaux) de la Haute-Savoie, ce serait tout à fait favorable.
Il y a bien sûr beaucoup d'autres choses à signaler, notamment Groisy où le marais à côté de la salle Oppidum a été réaménagé. Tout simplement quand ils ont commencé à creuser, l'eau est réapparue. Nous avons pu voir cela dernièrement avec le Président et mes collègues concernés.
Il est important de s'attacher à tout ce qui pourrait amener de nouvelles ressources pour demain.

M. LE PRESIDENT.- C'est éligible en effet, merci pour cet exemple.
Pour les Usses, Gérard Lambert le sait, nous en avons beaucoup discuté, il faut profiter du contexte de l'Agence de l'Eau, que vous connaissez, Comité de Bassin et Département, pour accélérer la substitution avec le Rhône. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) vient d'être voté à l'unanimité, il réaffirme que le Rhône a la capacité de supporter de la substitution. Tout l'ouest du département, le Genevois, les Usses sont déficitaires, il faut donc absolument tirer un tuyau qui parte du Rhône pour assurer l'alimentation en eau depuis le Rhône, pour le monde agricole mais aussi pour la potabilité, pour les décennies à venir.
À titre personnel, mais ce n'est pas moi qui décide, je souhaiterais que l'Assemblée départementale s'engage très fortement.
Et la loi va changer, j'y travaille avec François Sauvadet, dans un futur texte législatif, on devrait permettre aux Départements de retrouver la maîtrise d'ouvrage sur de gros enjeux d'eau, ce qui serait une très bonne nouvelle. Lorsque des projets traversent la moitié du département, la loi pourrait permettre de nouveau au Département d'être maître d'ouvrage.

Pour les plus anciens élus ici, à l'époque, il y avait un syndicat départemental et une structure, *via* la régie départementale, qui portaient notamment pour le monde agricole tous les projets d'enjeu agricole, sans quoi rien ne se serait fait dans le département. Si l'on pouvait retrouver cette époque, à titre personnel je proposerai à l'Assemblée départementale, si cela va au bout, que l'on s'y engage à fond.
Canton d'Annecy 2.

MME LHUILLIER.- Dans la zone urbaine, des dossiers sont portés par le Grand Annecy pour des renouvellements de réseaux dans deux avenues importantes de la ville d'Annecy, pour un montant d'environ 300 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Annecy n'était pas éligible auparavant et l'est désormais.
Il y aura également un autre gros dossier sur Annecy sur la station de filtration pour sécuriser l'alimentation du lac d'Annecy.
Canton d'Annecy 3.

MME MAURIS.- Juste une remarque, il me semble que le renouvellement de réseau rue du Printemps, qui est noté Annecy 2, est plutôt Annecy 3, c'est en effet sur la commune déléguée d'Annecy-le-Vieux. Je pense qu'il faudra donc en effectuer le changement.
Sur Annecy 3, ce sont essentiellement des renouvellements de réseaux sur la commune de Filière.
Cinq dossiers sont portés en maîtrise d'ouvrage du Grand Annecy dont Filière / Argonay / Villaz avec l'aménagement de la station de pompage d'Onnex pour Villaz, et un dossier en maîtrise d'ouvrage du SILA, toujours à Villaz, pour desservir le lieu-dit Le Plan, tranche 1, pour un total de subventions de 930 125 euros.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup Mme Mauris.
Canton d'Annecy 4.

MME MUGNIER.- Quatre dossiers.
Trois dossiers concernant l'eau potable avec la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy pour un montant total de 630 160 euros d'aide du Département, des aides à 40 % :
- La Chapelle Saint-Maurice : sécurisation du réservoir des Pradons,
- Leschaux / La Chapelle Saint-Maurice : interconnexion avec la route de la Chapelle,
- Saint-Jorioz : renouvellement du réseau sur la route de Sales.

Un quatrième gros dossier, qui relève de l'assainissement avec le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy), concerne la mise en place d'un traitement Anammox des centrats. Le traitement Anammox est un procédé assez novateur qui permet de transformer l'ammonium et les nitrites en azote gazeux. Avec une aide du Département à hauteur de 600 000 euros sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.

Canton d'Annemasse.

MME BOUCHET.- Il y a 6 dossiers qui représentent un budget de 3,9 millions d'euros, subventionnés par le Département à hauteur de 1,5 million d'euros.

Ce sont essentiellement :

- le renouvellement du réseau rue de la Dole,
- le renouvellement des réseaux pour les travaux pour le tram,
- la pose d'une canalisation entre le Casino et la passerelle de l'Arve,
- le renouvellement des réseaux rue des Vétérans,
- le renouvellement des réseaux rues du 14 juillet/11 novembre,
- l'installation de prélocalisateurs sur le réseau d'eau potable.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Encore une fois, Annemasse n'était pas éligible et l'est désormais.

MME BOUCHET.- Nous vous en remercions beaucoup, la moitié du coût de ces projets est financée par le Département.

M. LE PRESIDENT.- Vous l'avez compris, cela provoque plus de travaux. Je discute avec tous les Présidents et les Maires d'intercommunalité, dès lors qu'il y a 30-35 % du Département qui n'étaient pas prévus, ils en font plus et ils vont plus vite.

MME BOUCHET.- En revanche, les travaux sont un inconvénient au niveau de la circulation, Président. J'avoue que pour cela, c'est l'enfer.

M. DAVIET.- On peut arrêter cette subvention sur Annemasse… *(Rires)*

M. LE PRESIDENT.- Mme Gay, canton de Bonneville.

MME GAY.- Il y a un certain nombre d'aides, je souligne simplement la Commune de Marignier, qui connaissait des retards sur des installations, des constructions et des renouvellements de réseaux. Sur le canton de Bonneville, c'est un montant de 1 729 000 euros.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Avec notamment deux réservoirs d'eau potable emblématiques qui vont servir à mailler et sécuriser toute la Communauté de communes, 30 000 habitants, dont l'un des deux réservoirs ne se serait pas fait sans l'aide du Département.

Canton de Cluses.

M. MAS.- J'associe Marie-Antoinette à mes propos.

Cela touche énormément les communes balcons de notre territoire, notamment Nancy-sur-Cluses et Mont-Saxonnex, où l'on a de la restructuration et de la sécurisation de renouvellement, et la création d'une STEP (Station d'épuration) à Nancy-sur-Cluses.
Une petite anecdote, je veux bien récupérer la station de Flaine, Georges Morand. Elle est sur ma feuille, je te la redonnerai.
En tout cas, le montant des travaux est de 2,6 millions en ce qui concerne notre secteur. Et je n'oublie pas la station de Sommand avec les capacités de réservoir du côté de la Ramaz et au col de l'Encrenaz.
Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.
Il n'est pas évident, déjà pour le Président, de connaître parfaitement les limites de chaque canton, pour les services c'est encore moins évident, il y a quelques tuyaux en effet qui ont glissé d'un canton à l'autre. Merci aux services qui ont fait un travail remarquable.
Canton d'Evian.

MME LEI.- Ce sont des dossiers sur la CCHC (Communauté de Communes du Haut Chablais), des dossiers de maillage, d'importantes créations de réseaux pour 847 000 euros.
La Communauté de Communes du Pays d'Evian vient de prendre la compétence Eau, nous sommes en train de restructurer le service, c'est un peu compliqué mais nous aurons plusieurs sujets à présenter plus tard, notamment des interconnexions entre différents dossiers.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. M. Rubin ?

M. RUBIN.- Pour compléter, l'aide du Département est très utile en ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement. Nous sommes encore à deux étages sur le département : les Communes qui ont transféré l'eau à leur intercommunalité et les Communes qui sont encore en gestion directe.
Nous avons un exemple d'une très petite Commune sur la CCHC, qui fait partie du canton d'Evian, où sans l'aide du Département, qui est une vraie aide à la décision dans tout son sens, les travaux n'auraient pas pu être faits. Ce marqueur est important.
L'eau est utilisée, en tout cas dans notre canton particulièrement, sous toutes ses formes : on parlera de l'eau potable, de l'incendie, de l'agriculture, de la neige de culture, c'est une utilisation partagée et raisonnée.
L'eau ne peut pas être réservée à certains besoins, la priorité absolue reste évidemment l'eau potable, l'eau peut et doit être le carburant de la solidarité dès lors qu'elle ne sert pas seulement certains intérêts mais bien tous.
Il est important de le rappeler car nous sommes un territoire qui se veut économiquement dynamique, touristiquement puissant, il faut créer de l'emploi aussi dans nos territoires et dans

nos vallées. Nous ne mettons donc pas en opposition l'usage de l'eau, nous la partageons intelligemment et pour tous les besoins.
J'en profite pour remercier Martial Saddier dans son rôle et dans ses fonctions au titre de l'Agence de l'Eau, nous avons un vrai ambassadeur qui sait entraîner les dossiers et initier les réflexions sur l'eau. Le fait qu'il vienne de Haute-Savoie est une valeur ajoutée à toutes ces démarches et son dynamisme à notre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Président.
Alors que nous avons eu beaucoup de « neige *bashing* » tout l'hiver sur les stations de ski, si vous levez la tête, puisqu'il fait beau pour la première fois, vous voyez que c'est encore tout blanc au-dessus de 2 500 mètres. Que tous les gens se rappellent bien que tout cela fondra d'ici le 15 août, nous serons bien contents d'avoir l'alimentation de la neige pour nos nappes stratégiques.
Et je peux vous dire que le sud du bassin compte sur nous, ils sont bien contents d'avoir les 4 à 5 mètres de neige qu'il y a encore en ce moment au-dessus de 3 000 mètres, pour l'été prochain.
Merci beaucoup et merci à l'Agence de l'Eau. On co-instruit souvent en bonne intelligence avec l'Agence de l'Eau et on peut considérer que l'on double la mise entre l'Agence de l'Eau et le Département. Vous verrez les chiffres à la fin, le travail que l'on est en train de faire est monstrueux.
Canton de Faverges.

M. CATTANEO.- Sur notre canton, il y a une liaison entre Menthon-Saint-Bernard et Veyrier-du-Lac.
Il y a un deuxième projet qui est Doussard-Lathuile. Vous connaissez peu ou pas la situation de Doussard, qui a un budget qui est bloqué. Néanmoins, la liaison Doussard-Lathuile est entérinée par la CRC (Chambre Régionale des Comptes), elle se fera, mais elle n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.
Il y a ensuite du renouvellement, voire une création au niveau du Chinaillon.
Tout cela pour un montant d'environ 2,5 millions d'euros et une subvention attendue de 960 000 euros.
Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Mme Donzel-Gonet souhaite compléter ?

MME DONZEL-GONET.- Oui. Le plus gros dossier est le dossier de Menthon-Saint-Bernard, comme l'a dit Marcel, avec des problèmes importants de potabilité, c'est pourquoi cette liaison avec Veyrier-du-Lac est réalisée.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.
Canton de Gaillard.

MME TEPPE-ROGUET.- Nous avons un dossier important qui concerne la Commune de Vétraz-Monthoux pour le renouvellement des réseaux route de Taninges et rue du Stade. Ce sont des travaux qui viennent en amont de l'aménagement de la route de Taninges pour installer le transport collectif en site propre, un bus qui ira d'Annemasse à Bonne, ce sont 1 685 mètres linéaires de réseaux à renouveler.
Le montant total des travaux est estimé à 2,4 millions et la subvention du Département à 961 600 euros.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.
Canton de La Roche-sur-Foron, il n'y a personne.
C'est un peu compliqué. Le canton de La Roche-sur-Foron, Bonneville et une partie de la Vallée Verte sont mélangés parce que nous avons le Syndicat de Bellecombe, qui est de loin le syndicat historique le plus performant et le plus dynamique de toute la Haute-Savoie, qui couvre une partie des trois cantons : pratiquement tout le canton de La Roche-sur-Foron, toute la Vallée Verte, qui est maintenant raccordée au Syndicat de Bellecombe, et une partie du canton de Bonneville.
Sur le canton de La Roche-sur-Foron, de gros travaux ont été faits pour dépanner de toutes petites Communes comme Arenthon, avec un habitat rural très diffus, où le réseau d'assainissement et d'eau potable coûte très cher ramené à l'habitant. Il y a un effort très important qui a été fait par le Syndicat de Bellecombe.
Il y a du bouclage également à Reignier.
Il y a beaucoup de réseaux de bouclage pour sécuriser et mailler les territoires, c'est un élément extrêmement important pour que les bassins de vie puissent se dépanner.
Nous excusons David Ratsimba et Mme la Député Christelle Petex-Levet.
Canton du Mont-Blanc, il n'y a personne non plus, je n'ai pas eu le temps de regarder donc je vais y revenir.
Canton de Rumilly.

M. DEPLANTE.- Je vais vous parler d'eau potable, et Fabienne Duliège vous parlera d'assainissement.
Sur le canton de Rumilly, plusieurs dossiers concernent des renouvellements de réseau d'alimentation en eau potable ou des interconnexions, sur les Communes de Gruffy, Viuz-la-Chiésaz et Moye.
Et un dossier particulier sur la Commune de Rumilly où il s'agit de construire une unité de traitement de l'eau suite à la découverte fin 2022 de composés perfluorés dans la nappe phréatique.
On ne peut plus utiliser cette nappe aujourd'hui, il va donc falloir construire une usine qui permettra de traiter cette eau.

J’en profite pour remercier le Grand Annecy et ses élus ici présents pour la solidarité dont ils font preuve. Sur le canton de Rumilly, nous buvons de l'eau grâce à la solidarité, vous nous fournissez de l’eau, vous nous vendez de l'eau, donc merci beaucoup. Cela va durer jusqu’à la mise en œuvre de cette usine de traitement d’eau qui devrait être mise en service au mois de septembre, les appels d'offres ont été lancés et attribués.
Sans ces aides importantes du Grand Annecy mais surtout financières du Département, une bonne partie des habitants de l'Albanais seraient certainement privés d'eau potable. Il faut saluer l'effort du Département sur ces dossiers.
Je laisse Fabienne poursuivre sur l'assainissement.

MME DULIEGE.- Il y a plusieurs projets portés par le SILA sur nos communes rurales, des raccordements de réseau sur Chapeiry, Gruffy et Mûres pour 275 habitants.
Egalement des modifications de desserte de la STEP de la zone économique Espace Leader à Alby.
Et un projet important, la construction d'une STEP à Cusy pour un montant de 2 millions d'euros de travaux, 700 000 euros de subventions du Département. Cette STEP était trop petite et non conforme, il a été décidé de la reconstruire pour 1 954 équivalents-habitant. Une attention particulière à l'environnement a été portée sur ce projet avec la protection des marais de la Pesse, qui sont en zone Natura 2000.
Le total des projets pour l'assainissement sur le canton s’élève à 5,8 millions d'euros, à 35 %, c'est une aide conséquente de 2 millions d'euros du Département.
Merci Président, et merci à l'ensemble des Conseillers départementaux pour cet accompagnement important au service de la ruralité et de ses habitants.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, Mme Duliège et M. Déplante.
Canton de Saint-Julien-en-Genevois.

MME DUBY-MULLER.- Nous allons présenter nos dossiers à deux voix.
Onze dossiers sont soutenus sur notre canton, des projets qui vont bénéficier de subventions à hauteur de 2 588 850 euros.
Je laisse Gérard donner quelques exemples.

M. LAMBERT.- 11 gros dossiers avec 3 dossiers importants.
A Saint-Julien avec le dévoiement des réseaux dans le cadre des projets du tram, un gros chantier de 2 770 000 euros.
Sur le secteur de Viry, qui connaît une évolution démographique importante, avec 1 700 000 euros de travaux sur le secteur de la Rippe, tant sur les réseaux d'eau que sur les réseaux d'assainissement.
Un autre secteur mérite que l'on s'y attarde, le Syndicat de Bellefontaine-Semine, situé sur le secteur Usses et Rhône, où l'on a des problématiques d'eau.

Le secteur de Seyssel fournit de l'eau en secours, aujourd'hui et déjà l'année dernière, et de plus en plus sur ce secteur, il y a des travaux de refoulement à améliorer.
D'autres travaux vont être enclenchés ensuite, nous sommes à l'étude avec notre prestataire, Aqualter, pour améliorer cette distribution.
Je voudrais remercier également le Président pour l'étude qu'il a initiée au niveau du potentiel eau sur le Rhône, une étude très intéressante qui nous permet de nous projeter et d'envisager des choses.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.
Effectivement, que ce soit le Comité scientifique, le Comité de Bassin, y compris les associations environnementales, cela n'a été remis en cause par personne, à Seyssel le débit du Rhône va augmenter de 20 à 30 % au printemps. La question est de savoir ce que l'on fait de ces 20 à 30 % en plus.
D'abord l'inondabilité. Ensuite, à cette même époque, nous pourrons très bien en prendre une infime quantité pour la stocker pour l'été, pour l'ouest du département. On revient à ce que l'on disait tout à l'heure, il faut y aller à fond.
Et nous sommes bien devant un fait scientifique, nos cours d'eau vont voir leur débit augmenter de 20 à 30 % au printemps. Ce qui s'est passé ce printemps est tout à fait significatif de ce que l'on va connaître dans les décennies à venir, c'est-à-dire la même quantité d'eau en Haute-Savoie, voire un peu plus, mais concentrée au printemps, entre janvier et fin mai, nous aurons une augmentation de nos débits des cours d'eau.
C'est à ce moment-là qu'il faut que l'on ait une gestion intelligente parce qu'on sait que l'on aura un été et notamment un automne beaucoup plus secs, avec la même quantité d'eau l'été en deux ou trois orages, et des automnes plus secs. On voit bien la tendance depuis une dizaine d'années où en septembre, octobre, novembre, décembre, il n'est pas rare de ne plus avoir d'eau.
Il faut que l'on se prépare et c'est exactement la politique que l'on est en train de conduire.
Allez sur le site de l'Agence de l'Eau, vous trouverez l'étude scientifique, elle est très intéressante, il y a 700 pages mais vous verrez que cela ne laisse la place à aucune ambiguïté.
En plus de la chance d'avoir le lac Léman, qui va être la vraie ressource alternative pour le bassin rhodanien, à discuter avec nos amis suisses.
Je rappelle qu'un centimètre de marnage sur le lac Léman, ce sont 65 mètres cubes/seconde d'eau à la sortie de Genève pendant 24 heures sur le Rhône. Les 87 milliards de mètres cubes d'eau, c'est une année et demie de débit du Rhône à la Camargue. Si l'on coupe l'arrivée d'eau, pour vider le lac Léman, il faut une année et demie de débit du Rhône. Donc dette ressource est extraordinaire.
Sans comparaison, 87 milliards (il y a deux versions, une à 87, une à 89 mais peu importe), le lac d'Annecy c'est 1,1 milliard et le lac du Bourget 3 milliards.

Dernière comparaison pour que tout le monde ait les chiffres, c'est important, la totalité des barrages hydroélectriques français représente 11 milliards de mètres cubes d'eau ; le lac Léman, 87 milliards. Si vous faites 40 % de 87 milliards, cela fait 37 milliards français. Les 40 % du lac Léman représentent plus de trois fois la totalité de l'eau douce stockée dans tous les barrages hydroélectriques français. Il faut se rendre compte de la chance que l'on a.
Et je rappelle que les 40 % du lac Léman sont en Haute-Savoie, donc c'est à nous.
Canton de Sallanches.

M. MORAND.- J'excuse Catherine qui a une réunion à 14 heures au Département. Et pour ma part, je suis arrivé en retard car j'ai loupé l'entrée de l'autoroute pour arriver ici… *(Rires)*

M. RUBIN.- Tu as pris la bonne entrée mais tu n'as pas pu prendre la sortie… *(Rires)*

M. MORAND.- Vous allez voir que nous sommes très généreux pour la Communauté de communes de Cluses Arve et Montagnes, Arâches est aidée pour la station d'épuration, pour renouveler ses réseaux, de même que Combloux, Demi-Quartier, le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) Megève/Praz-sur-Arly pour sa station d'épuration.
Pour Sallanches, il s'agit de la réhabilitation de la station d'ultrafiltration de Doran. L'ultrafiltration consiste à mettre des filtres végétaux, aucun produit pour traiter l'eau n'est utilisé. Nous avons une eau pure sans aucun autre produit.
Merci au Département de nous donner la modique somme de 2 millions d'euros.
Je voudrais déborder sur ce vrai problème de l'eau. Certains ont la chance d'avoir une régie, comme Sallanches depuis 1971, ils ont mis beaucoup d'argent dans leurs réseaux et n'ont pas attendu d'être en intercommunalité. Une loi va arriver en 2025-2026 où c'est l'intercommunalité qui va porter la politique de l'eau. Nos réseaux de montagne ne sont pas habilités pour cela, cela va représenter un coût exorbitant.
Sallanches a la chance d'avoir un prix du mètre cube à 1,50 euro. Si je dois dire demain à l'hôpital ou aux industriels que l'on va vendre l'eau au prix de 2,50 ou 3 euros parce qu'on s'est mis en intercommunalité, je trouve cela complètement scandaleux.
Il y a un travail à faire avec l'Association des Maires pour proposer un projet censé, parce que le contribuable n'est pas là pour participer à la folie de ceux qui prennent des décisions qui ne servent à rien.
Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Effectivement, une régie que je connais bien, qui est très dynamique et très performante à Sallanches. Je sais c'était un de vos combats, je suis très heureux que Sallanches soit désormais éligible aux aides du Département, ce n'était pas le cas parce que vous aviez plus de 5 000 habitants auparavant. Merci beaucoup pour le travail qui est fait là-haut.
Canton de Sciez.

M. BAUD-GRASSET.- Le canton de Sciez est réparti sur deux territoires différents, le Bas Chablais qui est sollicité pour des renouvellements de conduites d'eau, et la Vallée Verte, qui a été rattachée au secteur de Bellecombe, avec la construction d'un réservoir de 300 mètres cubes sur Boëge, qui représente un besoin de financement important de 600 000 euros, avec une aide du Département de 250 000 euros.
Et un raccordement à l'assainissement sur le plateau de Plaine-Joux, qui est plus symbolique qu'autre chose au niveau financier mais très important pour l'environnement. Le plateau de Plaine-Joux est un gruyère ou plutôt un Emmental, il était nécessaire de faire en sorte que l'on puisse supprimer la micropollution locale, notamment en période hivernale où nous avons une arrivée massive de praticiens de la montagne et de promeneurs.
Cette fois-ci la Vallée Verte est raccordée. C'est très original car j'ai 20 ans de présence au Département et lorsque je suis arrivé, on prônait l'intérêt des filtres implantés de roseaux. C'est ce que l'on a développé en Vallée Verte. Du fait du manque d'eau et de la période hivernale, il est plus difficile de faire en sorte que la filtration soit effective. Nous sommes aujourd'hui tous raccordés au reste du monde.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Nous avons inauguré la station de Bellecombe, qui a été remise à niveau pour accueillir la Vallée Verte. Entre le raccordement et la STEP, 6 millions d'euros ont été mis par le Département et pratiquement autant par l'Agence de l'Eau, ce sont presque 12 millions d'euros d'accompagnement de l'Agence de l'Eau et du Département pour remettre à niveau le secteur, un gros travail qui a été fait, bravo.
Canton de Thonon-les-Bains.

M. BAUD.- Avec Patricia nous sommes ravis de voter cette délibération ce matin, elle illustre le soutien du Conseil départemental et notre engagement depuis 2015.
Je rappelle qu'à l'époque, c'était le SMDEA (Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement), Marie-Antoinette et François doivent s'en rappeler, nous avons dû défendre un dossier très important pour Bellevaux, c'est la première fois que l'on faisait un réseau à l'envers, ce n'était pas simple à expliquer au syndicat. Je vous en remercie, la Commune de Bellevaux est très très satisfaite.
Pour le canton de Thonon, l'estimation des travaux est de 2 758 600 euros pour des subventions théoriques de 875 515 euros.
Avec Patricia Mahut, nous souhaitons ce matin rendre hommage à Lucien Chessel. Il était le maire de Draillan, mais également membre du SMDEA pendant de nombreuses années, où il représentait l'arrondissement de Thonon. Il est décédé ce week-end et nous pensions qu'il était bien de lui faire un petit clin d'œil. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, et nous nous associons à l'hommage d'un ancien collègue.

Mes chers collègues, 34,73 %, arrondissez à 35 %, d'effet levier du Département provoque 56 millions d'euros de travaux dans le département. Et ce n'est que la première tranche, nous aurons encore à peu près 6 ou 7 millions d'euros de travaux, 6 ou 7 millions d'euros d'aides. Vous pouvez rajouter une trentaine de millions d'euros supplémentaires. Et nous ne sommes que sur le petit cycle de l'eau.

Le petit cycle de l'eau, pour faire court, j'ai une image. Vous ouvrez le robinet, de l'eau potable coule. Vous la souillez d'une manière ou d'une autre : si vous la buvez, quand vous la rejetez elle est souillée, si elle va à la machine à laver, au lave-vaisselle, à la douche ou à la baignoire, elle part dans un tuyau d'eaux usées, elle va à la station d'épuration, elle est rejetée dans le milieu. C'est le petit cycle de l'eau. Ce sont les 56 millions d'euros.

Dans les délibérations suivantes, nous allons passer au grand cycle de l'eau. Pour avoir de l'eau potable au robinet, il faut des nuages qui fassent tomber de la pluie, que cette pluie traverse le sol, qu'elle alimente les réseaux d'eau potable et qu'elle remonte à la surface et s'évapore à nouveau. C'est ce que l'on appelle le grand cycle de l'eau.

Nous devons nous occuper des deux, le petit cycle et le grand cycle de l'eau, le grand cycle de l'eau qui part du Mont-Blanc et qui va jusqu'à la mer Méditerranée, l'évaporation se faisant principalement depuis la mer Méditerranée pour ce qui nous concerne, et par les végétaux, nous avons une évaporation-transpiration très forte depuis nos végétaux.

Je suis très heureux avec vous de participer à cet effort qui va permettre à la Haute-Savoie de continuer un développement durable, harmonieux entre le développement et la protection, c'est le sens de notre engagement.

Le Conseil est éclairé, je peux mettre aux voix.

Après en avoir débattu, délibéré et enregistré le retrait du débat et du vote de Mmes Catherine JULLIEN-BRECHES (représentée par Mme Patricia MAHUT), Odile MAURIS, MM. Daniel DEPLANTE, Georges MORAND, Jean-Marc PEILLEX (représenté par M. Georges MORAND) et David RATSIMBA (représenté par Mme Josiane LEI),
le Conseil départemental,
à l'unanimité,

DECIDE d'affecter sur l'Autorisation de Programme n° 04021021038 intitulée « Fonds Eau et Assainissement – Programme 2023 » la première liste d'opérations ci-après :

PROGRAMME 2023 - 1ère répartition
Affectations au 22 mai 2023
Autorisation de Programme n° 04021021038

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Annecy 1	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO054	23ADO00047	Comm. Comm. Fier et Usses	Choisy : renforcement du réseau secteur de Rossy (Rte de la Mandallaz)	193 800	40	77 520	116 280	60
Annecy 1	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO055	23ADO00048	Comm. Comm. Fier et Usses	Sillingy : renouvellement Clair Matin et bouclage zone commerciale	316 200	40	126 480	189 720	60
						Sous-total Annecy 1	**510 000**		**204 000**		
Annecy 2	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO020	23ADO00014	Comm. Agglo Grand Annecy	Annecy : renouvellement du réseau Avenue Zanaroli	312 200	40	124 880	187 320	60
						Sous-total Annecy 2	**312 200**		**124 880**		
Annecy 3	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO021	23ADO00015	Comm. Agglo Grand Annecy	Annecy : renouvellement du réseau Rue du Printemps	353 400	40	141 360	212 040	60
Annecy 3	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO022	23ADO00016	Comm. Agglo Grand Annecy	Argonay / Villaz : interconnexion entre les forages Puits du Fier et Onnex	337 500	40	135 000	202 500	60
Annecy 3	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO023	23ADO00017	Comm. Agglo Grand Annecy	Fillière : renouvellement du réseau Chemin des Eranies	283 000	40	113 200	169 800	60
Annecy 3	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO024	23ADO00018	Comm. Agglo Grand Annecy	Fillière : renouvellement du réseau Chemin du Crot	185 000	40	74 000	111 000	60
Annecy 3	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO030	23ADO00023	Comm. Agglo Grand Annecy	Villaz : aménagement de la station de pompage d'Onnex	297 000	40	118 800	178 200	60
Annecy 3	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO091	23ADO00085	Si du Lac d'Annecy	Villaz : dessert lieu-dit Le Plan - Tranche 1 (La Ouardaz)	1 397 500	35	489 125	908 375	65
						Sous-total Annecy 3	**2 162 500**		**1 071 485**		

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Annecy 4	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO028	23ADO00114	Comm. Agglo Grand Annecy	La Chapelle-Saint-Maurice : sécurisation du réservoir des Pradons - Tranche 1 - 2e partie	582 500	40	233 000	349 500	60
Annecy 4	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO026	23ADO00020	Comm. Agglo Grand Annecy	Leschaux / La Chapelle-Saint-Maurice : interconnexion Route de la Chapelle	759 400	40	303 760	455 640	60
Annecy 4	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO029	23ADO00022	Comm. Agglo Grand Annecy	Saint-Jorioz : renouvellement du réseau Route de Sales	233 500	40	93 400	140 100	60
Annecy 4	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO092	23ADO00086	Si du Lac d'Annecy	Udep Siloe : mise en place d'un traitement Anammox des centrats	4 280 800	14	600 000	3 680 800	86
						Sous-total Annecy 4	**5 856 200**		**1 230 160**		
Annemasse	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO033	23ADO00026	Comm. Annemasse / Les Voirons	Ambilly : renouvellement du réseau Rue de la Dôle	126 000	40	50 400	75 600	60
Annemasse	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO034	23ADO00027	Comm. Annemasse / Les Voirons	Annemasse : dévoiement et renouvellement des réseaux pour travaux Tram	2 828 000	40	1 131 200	1 696 800	60
Annemasse	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO035	23ADO00028	Comm. Annemasse / Les Voirons	Annemasse : pose d'une canalisation entre le Casino et la passerelle de l'Arve	344 000	40	137 600	206 400	60
Annemasse	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO036	23ADO00029	Comm. Annemasse / Les Voirons	Annemasse : renouvellement du réseau Rue des Vétérans	135 500	40	54 200	81 300	60
Annemasse	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO037	23ADO00030	Comm. Annemasse / Les Voirons	Annemasse : renouvellement réseaux Rues du 14 juillet / 11 novembre / Lafayette	238 000	40	95 200	142 800	60
Annemasse	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO038	23ADO00031	Comm. Annemasse / Les Voirons	Installation de prélocalisateurs sur le réseau d'eau potable - Tranche ferme	233 400	40	93 360	140 040	60
						Sous-total Annemasse	**3 904 900**		**1 561 960**		

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Bonneville	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO056	23ADO00049	Comm. Comm. du Pays Rochois	Arenthon : renouvellement du réseau Route de Lanovaz	330 000	40	132 000	198 000	60
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO102	23ADO00096	Sie Rocailles et Bellecombe	Onnion : réhabilitation du réservoir des Granges	230 000	40	92 000	138 000	60
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO103	23ADO00097	Sie Rocailles et Bellecombe	Raccordement Onnion / Saint-Jeoire	1 923 000	35	673 050	1 249 950	65
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO105	23ADO00099	Sie Rocailles et Bellecombe	Renouvellement cana du Thy - Lot 3 (Faucigny / Viuz)	725 000	40	290 000	435 000	60
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO108	23ADO00102	Sie Rocailles et Bellecombe	Ville-en-Sallaz : raccordement secteur des Maillets	22 000	35	7 700	14 300	65
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO109	23ADO00103	Sie Rocailles et Bellecombe	Ville-en-Sallaz : renforcement Les Maillets	374 000	40	149 600	224 400	60
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO110	23ADO00104	Sie Rocailles et Bellecombe	Viuz-en-Sallaz : raccordement secteur Les Pagnouds / Vers Chaz	159 700	35	55 895	103 805	65
Bonneville	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO111	23ADO00105	Sie Rocailles et Bellecombe	Viuz-en-Sallaz : renouvellement du réseau Les Pagnouds / Vers Chaz	110 000	40	44 000	66 000	60
Bonneville	204162	ADO1D00076	AF23ADO112	23ADO00106	Régie Faucigny / Glières	Marignier : construction d'un réseau Avenue d'Anterne	390 800	35	136 780	254 020	65
Bonneville	204162	ADO1D00076	AF23ADO113	23ADO00107	Régie Faucigny / Glières	Marignier : renouvellement du réseau Avenue d'Anterne	157 500	40	63 000	94 500	60
Bonneville	204162	ADO1D00076	AF23ADO114	23ADO00108	Régie Faucigny / Glières	Marignier : mise en séparatif Rue de l'Eglise	95 900	35	33 565	62 335	65
Bonneville	204162	ADO1D00076	AF23ADO115	23ADO00109	Régie Faucigny / Glières	Marignier : renouvellement du réseau Rue de l'Eglise	128 700	40	51 480	77 220	60
						Sous-total Bonneville	**4 646 600**		**1 729 070**		

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO044	23ADO00037	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Mont-Saxonnex : création d'un réseau Chemin sur le Char	19 500	35	6 825	12 675	65
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO045	23ADO00038	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Mont-Saxonnex : raccordement Hameaux de la Gouille et du Bété	339 500	35	118 825	220 675	65
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO046	23ADO00039	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Nancy-sur-Cluses : La Frasse / Chef-Lieu	600 000	35	210 000	390 000	65
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO074	23ADO00068	Mieussy	Bouclage de Sommand	208 500	30	62 550	145 950	70
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO075	23ADO00069	Mieussy	Equipements des réservoirs et des chambres réseaux	225 000	30	67 500	157 500	70
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO077	23ADO00071	Mont-Saxonnex	Renouvellement du réseau Chemin de Sur le Char	57 300	30	17 190	40 110	70
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO078	23ADO00072	Mont-Saxonnex	Restructuration du réseau - Tranche 1 (adduction Creux du Lyard / Station de Buttex et distrib)	863 400	60	518 040	345 360	40
Cluses	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO079	23ADO00073	Nancy-sur-Cluses	Renouvellement de la canalisation La Frasse / Chef-Lieu	345 000	30	103 500	241 500	70
						Sous-total Cluses	**2 658 200**		**1 104 430**		
Evian-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO068	23ADO00062	Essert-Romand	Renouvellement de la conduite Chemin des Plagnes, Routes de Graydon et du Laydevant (RD328)	289 500	30	86 850	202 650	70
Evian-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO070	23ADO00064	La Forclaz	Création du réseau de Belmont : financement complémentaire	92 700	60	55 620	37 080	40
Evian-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO071	23ADO00065	Le Biot	Maillage du réseau du Col du Corbier	98 500	30	29 550	68 950	70
Evian-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO081	23ADO00075	Saint-Jean-d'Aulps	Adduction de Graydon : phase 2 (renouvellement distrib Hameau des Adrets)	366 300	30	109 890	256 410	70
						Sous-total Evian-les-Bains	**847 000**		**281 910**		

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Faverges-Seythenex	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO027	23ADO00021	Comm. Agglo Grand Annecy	Menthon : llaison avec Veyrier - Solde	1 400 000	40	560 000	840 000	60
Faverges-Seythenex	20422	ADO1D00077	AF23ADO116	23ADO00110	O des Aravis	Grand-Bornand : création d'un réseau Route du Chinaillon	304 400	35	106 540	197 860	65
Faverges-Seythenex	20422	ADO1D00077	AF23ADO117	23ADO00111	O des Aravis	Grand-Bornand : renouvellement du réseau Route du Chinaillon / Les Nants	320 200	40	128 080	192 120	60
Faverges-Seythenex	20422	ADO1D00077	AF23ADO118	23ADO00112	O des Aravis	La Clusaz : renouvellement du réseau Chemin des Riffroids et réhabilitation réservoir	263 700	40	105 480	158 220	60
Faverges-Seythenex	20422	ADO1D00077	AF23ADO119	23ADO00113	O des Aravis	La Clusaz : renouvellement du réseau secteur des Riffroids	168 100	35	58 835	109 265	65
						Sous-total Faverges-Seythenex	**2 456 400**		**958 935**		
Gaillard	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO039	23ADO00032	Comm. Annemasse / Les Voirons	Vétraz-Monthoux : renouvellement des réseaux Routes de Taninges et du Stade	2 404 000	40	961 600	1 442 400	60
						Sous-total Gaillard	**2 404 000**		**961 600**		
La Roche-sur-Foron	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO057	23ADO00050	Comm. Comm. du Pays Rochois	Etaux : raccordement du secteur de Charny	195 000	35	68 250	126 750	65
La Roche-sur-Foron	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO058	23ADO00051	Comm. Comm. du Pays Rochois	Mise en place d'un diagnostic permanent des installations	245 800	35	86 030	159 770	65
La Roche-sur-Foron	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO101	23ADO00095	Sie Rocailles et Bellecombe	Mise en conformité des périmètres de protection des captages – 4ème partie	170 000	45	76 500	93 500	55
La Roche-sur-Foron	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO104	23ADO00098	Sie Rocailles et Bellecombe	Reignier-Esery : renouvellement et bouclage Route de Bersat	298 400	40	119 360	179 040	60
La Roche-sur-Foron	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO106	23ADO00100	Sie Rocailles et Bellecombe	Scientrier : renforcement Route de Bossy / Route de Ruy - Tranche 1	208 700	40	83 480	125 220	60
						Sous-total La Roche-sur-Foron	**1 117 900**		**433 620**		

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Le Mont-Blanc	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO080	23ADO00074	Saint-Gervais-les-Bains	Réfection du réseau d'eaux usées RD43 / RD143	288 000	50	144 000	144 000	50
						Sous-total Le Mont-Blanc	**288 000**		**144 000**		
Rumilly	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO025	23ADO00019	Comm. Agglo Grand Annecy	Gruffy : renouvellement du réseau Montée du Noiret	187 000	40	74 800	112 200	60
Rumilly	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO031	23ADO00024	Comm. Agglo Grand Annecy	Viuz-la-Chiesaz : interconnexion avec le réseau de Seynod	210 000	40	84 000	126 000	60
Rumilly	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO032	23ADO00025	Comm. Agglo Grand Annecy	Viuz-la-Chiesaz : renouvellement du réseau Route de Chez Mermet	132 800	40	53 120	79 680	60
Rumilly	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO059	23ADO00053	Comm. Rumilly Terre de Savoie	Moye / Rumilly : maillage des réseaux de distribution	647 200	40	258 880	388 320	60
Rumilly	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO0120	23ADO00116	Comm. Rumilly Terre de Savoie	Rumilly : construction d'une usine de traitement de la pollution aux composés perfluorés	1 141 180	53	604 825	536 355	47
Rumilly	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO086	23ADO00080	Si du Lac d'Annecy	Alby-sur-Chéran : desserte de la zone Espace Leader	846 300	35	296 205	550 095	65
Rumilly	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO087	23ADO00081	Si du Lac d'Annecy	Chapeiry : raccordement du Hameau de Vesine	1 087 900	35	380 765	707 135	65
Rumilly	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO088	23ADO00082	Si du Lac d'Annecy	Cusy : construction station d'épuration 1954 eh	1 970 900	35	689 815	1 281 085	65
Rumilly	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO089	23ADO00083	Si du Lac d'Annecy	Gruffy : desserte du secteur de Buisson	1 246 900	35	436 415	810 485	65
Rumilly	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO090	23ADO00084	Si du Lac d'Annecy	Mûres : raccordement lieu-dit Les Sables et démolition Udep	666 800	35	233 380	433 420	65
						Sous-total Rumilly	**8 136 980**		**3 112 205**		
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO014	23ADO00008	Bassy	Sécurisation du périmètre de protection de l'Arbepin	27 800	35	9 730	18 070	65
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO047	23ADO00040	Comm. Comm. du Genevois	Archamps / Bossey / Collonges : réhabilitation des regards	437 000	35	152 950	284 050	65

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO048	23ADO00041	Comm. Comm. du Genevois	Archamps : dévoiement et renouvellement conduite de Blécheins	205 600	40	82 240	123 360	60
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO049	23ADO00042	Comm. Comm. du Genevois	Beaumont : mise en place d'un refoulement secteur du Ternier	310 300	35	108 605	201 695	65
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO050	23ADO00043	Comm. Comm. du Genevois	Saint-Julien-en-Genevois : dévoiement des réseaux dans le cadre du projet du Tram	2 770 000	4	1 108 000	1 662 000	60
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO051	23ADO00044	Comm. Comm. du Genevois	Viry : renouvellement du réseau Rue de la Traversière	221 600	35	77 560	144 040	65
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO052	23ADO00045	Comm. Comm. du Genevois	Viry : renouvellement du réseau d'eau potable secteur de la Rippe	802 200	40	320 880	481 320	60
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO053	23ADO00046	Comm. Comm. du Genevois	Viry : renouvellement du réseau d'eaux usées secteur de la Rippe	944 100	35	330 435	613 665	65
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO069	23ADO00063	Frangy	Installation de la télégestion sur les réservoirs et stations de pompage	52 500	30	15 750	36 750	70
Saint-Julien-en-Genevois	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO076	23ADO00070	Minzier	Restructuration et sécurisation du réseau – 3ème tranche	389 000	30	116 700	272 300	70
Saint-Julien-en-Genevois	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO085	23ADO00079	Sie Bellefontaine Semine	Renouvellement du refoulement entre le pompage de Bellefontaine et le réservoir de Versonnex	665 000	40	266 000	399 000	60
						Sous-total Saint-Julien-en-Genevois	**6 825 100**		**2 588 850**		
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO011	23ADO00005	Arâches-la-Frasse	Mise en place d'appareils de mesure pour suivi de la ressource	28 300	30	8 490	19 810	70
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO012	23ADO00006	Arâches-la-Frasse	Renouvellement du réseau Chemin de Querioz	76 000	30	22 800	53 200	70

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO013	23ADO00007	Arâches-la-Frasse	Création réseau Route de la Mairie	113 000	30	33 900	79 100	70
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO019	23ADO00013	Combloux	Renouvellement des réseaux secteurs des Intages et Route de la Cry-Cuchet (RD311)	1 307 300	30	392 190	915 110	70
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO040	23ADO00033	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Arâches : amélioration de la gestion des boues de la station d'épuration	223 600	35	78 260	145 340	65
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO041	23ADO00034	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Arâches-la-Frasse : mise en place d'une pompe à chaleur sur les effluents de la step	349 500	35	122 325	227 175	65
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO042	23ADO00035	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Arâches-la-Frasse : réhabilitation du collecteur Chemin du Crêt / Route des Cyclamens	148 000	35	51 800	96 200	65
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO043	23ADO00036	Comm. Cluses Arve et Montagnes	Arâches-la-Frasse : renouvellement du dégrilleur de la station d'épuration	81 400	35	28 490	52 910	65
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO067	23ADO00061	Demi-Quartier	Mise en conformité périmètres captages du Cropt, Fontaine Désir et Maison Neuve	81 200	35	28 420	52 780	65
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO082	23ADO00076	Sallanches	Réhabilitation de la station d'ultrafiltration de Doran	1 200 000	35	420 000	780 000	65
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO083	23ADO00077	Si de Flaine	Réfection des réseaux d'adduction de la retenue collinaire de Vernant	432 100	30	129 630	302 470	70
Sallanches	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO084	23ADO00078	Sivom Megève / Praz-sur-Arly	Réhabilitation et mise aux normes de la station d'épuration	3 700 000	25	925 000	2 775 000	75
						Sous-total Sallanches	**7 740 400**		**2 241 305**		
Sciez	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO060	23ADO00054	Comm. Thonon Agglomération	Anthy-sur-Léman : renouvellement du réseau Route du Clos	230 000	40	92 000	138 000	60
Sciez	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO061	23ADO00055	Comm. Thonon Agglomération	Ballaison : renouvellement du réseau Route des Voirons (RD20)	160 000	40	64 000	96 000	60

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Sciez	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO066	23ADO00060	Comm. Thonon Agglomération	Yvoire : renouvellement du réseau Chemin des Mottes	240 000	40	96 000	144 000	60
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO093	23ADO00087	Sie Rocailles et Bellecombe	Boëge : construction du réservoir 300 m3 de Grange Gaillard	621 000	40	248 400	372 600	60
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO094	23ADO00088	Sie Rocailles et Bellecombe	Boëge : déconnexion secteur de Fellières	190 000	35	66 500	123 500	65
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO095	23ADO00089	Sie Rocailles et Bellecombe	Boêge : réfection du réseau de la Gendarmerie	80 000	35	28 000	52 000	65
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO096	23ADO00090	Sie Rocailles et Bellecombe	Bogève : raccordement de Plaine Joux - 3e tranche	110 000	35	38 500	71 500	65
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO097	23ADO00091	Sie Rocailles et Bellecombe	Bogève : renforcement Route de Croue	177 300	40	70 920	106 380	65
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO098	23ADO00092	Sie Rocailles et Bellecombe	Burdignin : raccordement Route de Carraz	182 100	35	63 735	118 365	65
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO099	23ADO00093	Sie Rocailles et Bellecombe	Burdignin : renforcement Route de Carraz	145 000	40	58 000	87 000	60
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO100	23ADO00094	Sie Rocailles et Bellecombe	Habère-Lullin : raccordement secteur de Torchebise	202 300	35	70 805	131 495	65
Sciez	204152-1	ADO1D00075	AF23ADO107	23ADO00101	Sie Rocailles et Bellecombe	Saint-André-de-Boëge : interconnexion avec Boëge - Tranche 2	288 300	40	115 320	172 980	60
						Sous-total Sciez	**2 626 000**		**1 012 180**		
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO015	23ADO00009	Bellevaux	Raccordement de la Chèvrerie - Tranche 3 Phase 3 (Chèvrerie Haut)	278 000	25	69 500	208 500	75

Canton (localisation des travaux)	Article	Code Imputation	Code Affectation	Code Opération	Collectivité	Travaux	Estimatif € H.T.	Affectation du Département		Autofinancement	
								Taux de subvention %	Montant de subvention € HT	Montant € HT	Taux %
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO016	23ADO00010	Bellevaux	Renouvellement des réseaux de la Chèvrerie - Tranche 3 Phase 3 (Chèvrerie Haut)	200 300	30	60 090	140 210	70
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO017	23ADO00011	Bellevaux	Renouvellement de la conduite de Terramont	73 600	30	22 080	51 520	70
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO018	23ADO00012	Bellevaux	Création d'un réseau au Hameau de Terramont	90 400	25	22 600	67 800	75
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO062	23ADO00056	Comm. Thonon Agglomération	Le Lyaud : mise en séparatif du Chef-Lieu	439 300	35	153 755	285 545	65
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO063	23ADO00057	Comm. Thonon Agglomération	Le Lyaud : renouvellement du réseau Route des Devants	251 000	40	100 400	150 600	60
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO064	23ADO00058	Comm. Thonon Agglomération	Perrignier : mise en séparatif Route de la Gare	652 100	35	228 235	423 865	65
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO065	23ADO00059	Comm. Thonon Agglomération	Perrignier : reprise des branchements Route de la Gare	100 000	40	40 000	60 000	60
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO072	23ADO00066	Lullin	Renouvellement de la conduite du Centre Bourg	207 600	30	62 280	145 320	70
Thonon-les-Bains	204142-1	ADO1D00074	AF23ADO073	23ADO00067	Lullin	Mise en séparatif du Centre Bourg	466 300	25	116 575	349 725	75
						Sous-total Thonon-les-Bains	**2 758 600**		**875 515**		
						TOTAL GENERAL	**55 941 880**		**19 636 105**		

AUTORISE le versement des subventions aux collectivités concernées selon les modalités suivantes :

dans tous les cas, le versement de la subvention départementale prendra en compte les dépenses hors taxes éligibles effectivement réglées par la collectivité ou l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), dans la limite du montant subventionnable retenu.

Si le coût définitif de l'opération est inférieur à la dépense retenue, les subventions seront recalculées au prorata des dépenses en appliquant le taux retenu aux dépenses justifiées.
La subvention départementale ne saurait excéder 80 % du reste à charge du maître d'ouvrage, déductions faite des subventions obtenues.

Selon l'importance financière de l'opération retenue, le premier acompte pourra être modulé en fonction de l'avancement des travaux et/ou des crédits de paiement disponibles.

Travaux sur marchés publics :

- 1er acompte pouvant aller jusqu'à 60 % à l'ordre de service de démarrage des travaux. Cet acompte pourra être modulé en fonction de la disponibilité des crédits budgétaires,

- le solde après transmission du décompte définitif des travaux, du procès-verbal de réception, de la synthèse des contrôles qualité pour les opérations d'assainissement, d'un état récapitulatif des montants hors taxe des paiements effectués, visé par le Percepteur, reprenant la totalité des dépenses liées à l'opération, ainsi que sur présentation des pièces justifiant le respect des obligations faites au bénéficiaire de la subvention en matière de communication sur l'aide départementale.

Travaux sur facture :

- 1er acompte pouvant aller jusqu'à 60 % au vu du devis des travaux signé. Cet acompte pourra être modulé en fonction de la disponibilité des crédits budgétaires,

- le solde sur présentation d'une copie de la facture correspondante acquittée, d'un état récapitulatif hors taxe des paiements effectués, visé par le percepteur, reprenant la totalité des dépenses liées à l'opération, ainsi que sur présentation des pièces justifiant le respect des obligations faites au bénéficiaire de la subvention en matière de communication sur l'aide départementale.

PRECISE que pour les travaux relatifs à des traitements de l'eau potable, l'Agence Régionale de Santé (ARS) devra avoir validé la conformité de l'installation et de la qualité de l'eau distribuée.

DEMANDE aux collectivités et EPCI de faire exécuter en fin de chantier un contrôle télévisé des canalisations, des essais d'étanchéité à l'air (collecteurs et regards) et des contrôles de compactage pour les travaux sous voirie, afin de garantir un maximum d'étanchéité des canalisations d'assainissement.
Conformément à la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement, ces contrôles devront être réalisés par un organisme indépendant et accrédité.

DEFINIT la durée de validité des subventions relatives au programme 2023 jusqu'au 31 décembre 2026. Ce délai passé, les subventions ne seront plus versées.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 24/05/2023 ,
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 26/05/2023,
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial

M. LE PRESIDENT.- Bravo pour vos cantons et bravo aux Intercommunalités, aux Syndicats, aux Communes qui portent l'ensemble de ces travaux.

Nous passons au grand cycle avec un dossier emblématique. Il en fallait un, celui-ci l'est particulièrement parce qu'il est en périphérie d'une grande zone urbaine.

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 22 MAI 2023

n° CD-2023-028

RAPPORTEUR : **Mme MUGNIER Magali**

OBJET : **ESPACES NATURELS SENSIBLES – PRESERVATION DES ZONES HUMIDES**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 9 mai 2023 s'est réuni en séance publique, au Palais Lumière à Evian-les-Bains, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle
Autres membres :	Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. VERDONNET Christian
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GONZO-MASSOL Valérie à M. DAVIET François, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine à Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle à Mme LHUILLIER Myriam, Mme TERMOZ Aurore à Mme DULIEGE Fabienne, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile, M. PEILLEX Jean-Marc à M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique à Mme MUGNIER Magali, M. RATSIMBA David à Mme LEI Josiane	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme BEURRIER Chrystelle, M. TARDY Lionel	

Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**24**	**Voix Pour**	**32**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**8 / 2**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**32**	**Abstention(s)**	**0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.113-8 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.211-7,

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CP-2016-0513 du 04 juillet 2016 validant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2016-2022,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-2022-168 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n° CD-2022-188 du 12 décembre 2022 approuvant les modalités d'intervention du Conseil départemental en Espaces Naturels Sensibles,

Vu la délibération n° CP-2023-0228 du 03 avril 2023 attribuant une subvention d'équipement à la Commune de Poisy pour la restauration de la zone humide du Quart.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que la Haute-Savoie compte plus de 2 000 zones humides.

Afin de préserver et gérer ces zones humides, qui sont des écosystèmes essentiels compte tenu de leur rôle multifonctionnel, en particulier pour la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, le Conseil départemental a réitéré et actualisé un dispositif de gestion et de subvention lors de sa séance du 22 décembre 2022.

A ce titre, il est présenté à titre d'exemple l'action volontariste de la Commune de Poisy conduite dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon approuvé en 2019 :
la Commune s'est engagée dans la restauration du corridor écologique intra urbain de la Montagne d'Age au Fier, connectant les milieux naturels dans son espace urbain en « pas Japonais » dont l'un est la zone humide dite du Quart et les milieux secs à proximité immédiate, dont elle est propriétaire : travaux de restauration hydrologique, travaux de restauration écologique, équipements pour une valorisation pédagogique pour la population locale, élèves et collégiens du secteur, gestion des eaux pluviales.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, le Conseil départemental a accordé par délibération de sa Commission Permanente du 03 avril 2022 une subvention au taux de 80 % du montant éligible, déduction faite des autres subventions accordées, soit une subvention d'un montant de 177 312,32 €.

Toutes les collectivités, en particulier celles disposant de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) sont encouragées à développer des projets de conservation et de mise en valeur de zones humides.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

MME MUGNIER.- C'est un sujet extrêmement important pour nous dans le cadre de nos nouveaux contrats Espaces Naturels Sensibles (ENS).

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. C'est la deuxième action du Département à travers la politique ENS pour la préservation des zones humides, qui est très importante pour la biodiversité et l'alimentation des zones stratégiques.

Nous sommes allés sur place, c'est un exemple fabuleux en périphérie des grandes zones urbaines.

Je rappelle qu'en plus des plus de 20 millions d'euros sur le petit cycle, ce sont plus de 20 millions d'euros qui sont consacrés chaque année par le Département à travers les Espaces Naturels Sensibles, qui touchent indirectement la politique de l'eau ou même directement en l'occurrence.

Y a-t-il des questions ? *(Ce n'est pas le cas).* L'Assemblée est éclairée, je peux mettre aux voix.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

SOULIGNE le rôle prépondérant des zones humides, en particulier pour la préservation de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ;

ENCOURAGE les Communes et les Intercommunalités disposant de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) à agir en faveur des zones humides ;

S'ENGAGE à étudier toute demande de subvention d'investissement, jusqu'à un taux de 80 %, à l'instar de la récente subvention de 177 312,32 € accordée à la Commune de Poisy pour la restauration de la zone humide du Quart.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 24/05/2023 ,
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 26/05/2023,
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 22 MAI 2023

n° CD-2023-029

RAPPORTEUR : **Mme MUGNIER Magali (en l'absence de Mme PETEX-LEVET Christelle)**

OBJET : **POLITIQUE ESPACES NATURELS SENSIBLES - CONTRAT DE MILIEUX DES USSES - SYR'USSES - SUBVENTIONS POUR UNE ETUDE PORTANT SUR L'AMENAGEMENT ET LA RESTAURATION DES PETITES USSES**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 9 mai 2023 s'est réuni en séance publique, au Palais Lumière à Evian-les-Bains, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle
Autres membres :	Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. VERDONNET Christian
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GONZO-MASSOL Valérie à M. DAVIET François, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine à Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle à Mme LHUILLIER Myriam, Mme TERMOZ Aurore à Mme DULIEGE Fabienne, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile, M. PEILLEX Jean-Marc à M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique à Mme MUGNIER Magali, M. RATSIMBA David à Mme LEI Josiane	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme BEURRIER Chrystelle, M. TARDY Lionel	

Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**24**	**Voix Pour**	**32**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**8 / 2**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**32**	**Abstention(s)**	**0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.113-8 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.211-7,

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CP-2016-0513 du 04 juillet 2016 approuvant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2016-2022,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CP-2022-0771 du 28 novembre 2022 portant sur l'approbation du contrat de Milieux des Usses 2022-2024,

Vu la délibération n° CD-2022-168 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n° CD-2022-188 du 12 décembre 2022 approuvant les modalités d'intervention du Conseil départemental en Espaces Naturels Sensibles,

Vu la demande du Syndicat de Rivières Les Usses (SYR'USSES) par courrier en date du 02 décembre 2022,

Vu l'avis favorable de la 7ème Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières du 02 mai 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que le Syr'Usses est l'animateur du contrat de Milieux des Usses 2022-2024, approuvé par le Département et sollicite le Conseil départemental pour une étude préalable à l'aménagement et la restauration des Petites Usses.

Le projet s'inscrit dans un projet d'aménagement global (construction d'une nouvelle déchetterie et aménagement d'une zone d'activités), à l'emplacement et à proximité de l'ancienne station d'épuration que porte la Communauté de Communes Fier et Usses (CCFU).

Le projet jouxtant la rivière des Petites Usses, le Syr'Usses et la CCFU souhaitent mener conjointement une étude et des travaux d'aménagement et de renaturation des Petites Usses en parallèle de la zone d'activités. Le Syr'Usses saisit l'opportunité de l'aménagement de la CCFU pour accompagner et mener un projet plus ambitieux visant la restauration des Petites Usses. Une délégation de maîtrise d'ouvrage est signée entre les deux structures pour que le Syr'Usses porte les études préalables aux travaux.

La subvention concerne le coût des études préalables aux travaux d'aménagement et de renaturation de la rivière.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Projet	Montant projet en € HT	Montant projet retenu en € HT	Agence de l'Eau		**Département 74**		SYR'USSES	
			€	%	**€**	**%**	€	%
Etude pour l'aménagement et la restauration Petites Usses	34 875 €	13 950 €	5 580	40	**5 580**	**40**	2 790	20

Afin de participer à la bonne information du public concernant l'usage des subventions départementales, le SYR'USSES s'engage à mentionner le Département (logo et/ou montant) sur tout support d'information ou de communication relatif à cette opération (livrables de rapports d'études, page d'accueil ou page dédiée au projet sur un site internet, document de présentation du projet, invitations presse, inaugurations, etc) et d'inviter le Département aux étapes de cette étude.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes avec l'Agence de l'Eau, le premier partenaire des Syndicats de rivière. Tous les Syndicats qui font des travaux dans les rivières ne pourraient pas fonctionner sans l'aide du Département à travers les Espaces Naturels Sensibles.

Nous avons pris l'exemple des Usses, qui est le bassin de vie le plus déficitaire car il faut qu'ils économisent 1 million de mètres cubes dans les Usses où il y a un syndicat très dynamique, qui a été remis sur les rails par une équipe dynamique, à commencer par son Président. C'est un des exemples qui a été retenu pour mettre en valeur l'action du Département sur les Syndicats de rivière.

Il y a le SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais) sur le secteur du Chablais, le SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents) sur le secteur de toute la Vallée de l'Arve, le Syndicat des Usses, le SILA (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy) qui va monter en compétence sur le secteur annécien. La chance que nous avons est que ce département a su se fédérer par grands bassins-versants et qu'il y a un Syndicat de rivière par grand bassin-versant qui est en train de prendre la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

C'est un modèle, je le dis, dans le bassin Rhône-Méditerranée et en France, nous sommes le seul département où, d'ores et déjà, l'ensemble des bassins hydrographiques sont fédérés autour d'un Syndicat de rivière qui a la compétence GeMAPI.

J'ai des difficultés dans certains départements, ils n'en sont qu'aux balbutiements de la réflexion, pour notre part c'est abouti et cela ne fonctionne pas si mal que cela.

Le Département vient en soutien de ces démarches portées par les élus locaux.

Y a-t-il des questions ? Non. Je peux mettre aux voix.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'investissement de 5 580 € au SYR'USSES pour une étude préalable à l'aménagement et la restauration des Petites Usses.

DECIDE d'affecter l'Autorisation de Programme n° 04031030116 intitulée : " Subventions équipement contrats " à l'opération définie ci-dessous :

Code Imputation (clé) Pour information et non voté	Code affectation	Code de l'opération	Libellé de l'Opération	Montant affecté à l'opération en €	Echéancier de l'affectation Pour information et non voté en €	
					2023	2024 et suivants
ADE1D00234	AF23ADE051	22ADE00148	Etude aménagement et restauration Petites Usses	5 580	2 790	2 790
			Total	5 580	2 790	2 790

AUTORISE le versement des subventions d'équipement à l'organisme figurant dans le tableau ci-après :

Imputation : ADE1D00234		
Nature	**AP**	**Fonct.**
204141	04031030116	738
Subventions aux Communes et structures communales – Mobilier – Matériel - Etudes	Subventions d'équipement contrats	

Code affectation	N° d'engagement CP Obligatoire sauf exception justifiée	Bénéficiaire de la répartition	Montant global de la subvention en €
AF23ADE051		SYR'USSES : étude aménagement et restauration Petites Usses	5 580
			5 580

PRECISE que le versement de la subvention d'investissement s'effectuera en 2 fois :

- un acompte de 50 % sur présentation d'une attestation de démarrage de l'opération ;
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses totales réalisées, visé en original par le percepteur.

Si le montant des dépenses s'avère inférieur aux prévisions, le montant de la subvention sera réajusté en conséquence, selon le taux affiché au plan de financement prévisionnel.

PRECISE que les demandes de paiement devront être effectuées avant le 31 décembre 2025. Au-delà de ce délai, la subvention sera considérée comme caduque et sera annulée.

Délibération télétransmise en Préfecture le 24/05/2023 ,
Publiée sur internet et certifiée exécutoire, le 26/05/2023,
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 22 MAI 2023

n° CD-2023-030

RAPPORTEUR : **M. SADDIER Martial**

OBJET : **ESPACES NATURELS SENSIBLES : STRATEGIE FONCIERE DEPARTEMENTALE**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 9 mai 2023 s'est réuni en séance publique, au Palais Lumière à Evian-les-Bains, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle
Autres membres :	Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. VERDONNET Christian
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GONZO-MASSOL Valérie à M. DAVIET François, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine à Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle à Mme LHUILLIER Myriam, Mme TERMOZ Aurore à Mme DULIEGE Fabienne, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile, M. PEILLEX Jean-Marc à M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique à Mme MUGNIER Magali, M. RATSIMBA David à Mme LEI Josiane	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme BEURRIER Chrystelle, M. TARDY Lionel	

Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**24**	**Voix Pour**	**32**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**8 / 2**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**32**	**Abstention(s)**	**0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.113-8 et suivants du Code de l'Urbanisme portant sur les zones de préemption Espaces Naturels Sensibles (ENS), et notamment leur création (L.113-14 et L.215-1),

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-2021-042 du 12 juillet 2021 portant délégation de l'exercice du droit de préemption des ENS à M. le Président du Conseil départemental,

Vu la délibération n° CD-2022-168 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n° CD-2022-188 du 12 décembre 2022 approuvant les modalités d'intervention du Conseil départemental en Espaces Naturels Sensibles.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président expose que le Département est compétent pour « *élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels* ».

A ce titre, le Département de la Haute-Savoie au fil des années a constitué un vaste réseau de 205 espaces naturels et agricoles labélisés « Espaces Naturels Sensibles » pour plus de 34 700 ha. Ceux-ci sont des sites emblématiques de la richesse écologique et paysagère de la Haute-Savoie. Ils font l'objet d'une gestion sous la maîtrise d'ouvrage principalement des collectivités locales, d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), de Communes, du Conservatoire du Littoral, ou encore du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN 74-Asters), mais aussi par le Département sur près de 1 900 ha.

La maîtrise foncière publique par voie d'acquisition est une garantie de préservation et de gestion de ces sites naturels et agricoles sur le long terme. La propriété foncière publique reste néanmoins marginale.

Afin de faciliter la préservation du foncier stratégique, le Département peut créer des zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, au sein desquelles il dispose d'un droit de préemption. C'est actuellement le cas sur 3 zones de préemption, au bord du Lac Léman (3 364 ha), au bord du Lac d'Annecy (4 897 ha) et sur le Massif de la Mandallaz (618 ha).

Souhaitant marquer son ambition forte, le Département de la Haute-Savoie souhaite généraliser son droit de préemption « Espace Naturel Sensible » pour développer la maîtrise foncière publique sur l'ensemble des sites ayant déjà fait l'objet d'une labélisation ou ayant vocation à être labélisés « Espace Naturel Sensible ».

En application de l'article L.215-1 du Code de l'Urbanisme, le Département peut créer des zones de préemption : « *Dans les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé, les zones de préemption sont créées avec l'accord de la Commune ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme.*
En l'absence d'un tel document, et à défaut d'accord des Communes ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de Plan Local d'Urbanisme concernés, ces zones ne peuvent être créées par le Département qu'avec l'accord de l'autorité administrative compétente de l'Etat. » étant entendu que « *les organisations professionnelles agricoles et forestières doivent être consultées sur la délimitation de ces zones de préemption* ».

Le droit de préemption en ENS pourrait être exercé à l'occasion de l'aliénation d'un bien :

- directement par le Département,
- par délégation sur un ou plusieurs secteurs de la zone de préemption au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, lorsque celui-ci est territorialement compétent, à l'établissement public chargé d'un parc naturel régional, à l'Etat, à une collectivité territoriale, ou à un établissement public foncier,
- par substitution, par le Conservatoire du Littoral, un parc naturel régional ou à défaut une Commune si le Département n'exerce pas ce droit.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

M. LE PRESIDENT.- Délibération symbolique et très importante, j'associe Magali Mugnier qui m'a demandé de la présenter, Christelle Petex-Levet et la Commission Environnement.

Il est proposé à l'Assemblée départementale d'instaurer un droit de préemption que la loi nous permet d'instaurer, si l'Assemblée est volontariste, sur les périmètres en Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La carte a été mise en annexe, ce sont tous les espaces classés naturels sensibles par le Département, et la liste n'est pas exhaustive, il y a encore des dossiers en préparation.

Le législateur offre la possibilité aux Départements qui le souhaitent d'instaurer un droit de préemption. Le droit de préemption n'a jamais été instauré puisque la délibération propose de le faire.

Cela va permettre la chose suivante.

D'abord, on ne va pas créer un service instructeur parce qu'on ne va pas surveiller toutes les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Il est proposé de travailler en bonne intelligence avec l'Association des Maires, M. le Président, avec l'Association des Maires Ruraux, pour attirer l'attention des Maires sur le fait que le Département instaure le droit de préemption et que ce soient les mairies qui fassent le travail de veille. Quand le Maire voit passer une parcelle à la vente, qui peut être intéressante parce que c'est un périmètre de captage, parce que c'est une forêt alluvionnaire, parce que c'est un espace de divagation ou de respiration de la rivière, parce que c'est en amont d'un périmètre de captage d'eau potable, qu'il attire l'attention du Département et que le Département, grâce au fonds ENS, puisse préempter de sorte que ces propriétés notamment dans les alpages ne partent pas en dehors de la maîtrise publique quand il y a un enjeu d'intérêt général, notamment lié à l'eau.

Souvent nous sommes ennuyés, nous sommes sollicités par la Mairie mais nous ne sommes pas prioritaires. En instaurant ce droit de préemption, nous aurons la possibilité d'être prioritaires et de nous positionner.

Je précise bien qu'il n'est pas question que l'on embauche 15 personnes pour surveiller toutes les DIA du département, nous allons passer une convention avec l'Association des Maires, avec l'Association des Maires Ruraux pour que les Maires fassent le travail, cela les intéresse. Ils surveillent de toute façon les DIA, ils les voient passer tous les jours. Que leurs services

d'urbanisme mettent en place une veille et qu'ils sachent que dans tel secteur, le cas échéant le Département peut se positionner.
On peut très bien redonner ensuite en gestion l'alpage ou la forêt en question, on tombe dans la politique classique que l'on fait déjà au niveau du Département, soit à la Mairie, soit au Syndicat agricole, soit à un alpagiste etc.
C'est une délibération très importante parce qu'elle peut nous permettre encore une fois d'éviter que partent des joyaux environnementaux, zones humides ou périmètres de captage, forêts alluvionnaires, espaces de respiration ou de divagation, en tout cas de crue ou d'inondation proches de nos cours d'eau.
Merci à Magali.
Y a-t-il des questions ? Nous en avons discuté, le Bureau en a échangé plusieurs fois.
Je remercie les services du Département, qu'ils se rassurent, il ne s'agit pas de donner du travail en plus, nous allons passer, M. le Président des Maires, à travers les Communes ou Intercommunalités du Département.
Mme Mahut.

MME MAHUT.- Merci Président. Ce travail est complémentaire de celui qui est fait par le Conservatoire du Littoral et je vous en remercie.
Je siège au Bureau national de la délégation Lac pour le Conservatoire, c'est un travail qui est extrêmement important que celui de la préservation des littoraux, l'ensemble des littoraux, y compris ceux les lacs, il s'agit de l'ensemble des lacs pour toute la France.
Malheureusement, sur les territoires d'Annecy et du lac Léman, les coûts d'acquisition par le Conservatoire sont excessifs par rapport aux autres territoires de la France, c'est très souvent un frein à ces acquisitions foncières. L'intervention du Département peut être extrêmement pertinente dans ces cas.
Merci de ce travail en commun avec le Conservatoire.

M. LE PRESIDENT.- Je précise à François Daviet que le droit de préemption est instauré sur l'ensemble du département, alors que cela avait été instauré uniquement sur La Mandallaz. Il n'y a pas de raison que ce ne soit qu'à un endroit.
François a raison, il est très précis, le 12 mai 2014 ce droit de préemption avait été associé sur La Mandallaz. Autant le mettre sur l'ensemble du département de manière que l'on ne laisse pas partir quelque chose.

M. DAVIET.- Je suis ravi parce qu'à l'époque, mes collègues ne voulaient pas le mettre sur l'ensemble du département. Comme on dit « il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis ».

M. LE PRESIDENT.- Il faut toujours juger la décision avec l'information du moment. En 2014, nous n'y étions pas, ils avaient sûrement de bonnes raisons de le faire ainsi et aujourd'hui, nous

avons d'excellentes raisons de le faire tel que nous le proposons. Ils avaient raison et nous n'avons pas tort.
Mme Mugnier.

MME MUGNIER.- Nous avons eu l'occasion d'échanger lors de différents comités de pilotage avec des élus locaux sur cette stratégie qui allait passer au vote aujourd'hui et ils en sont ravis. Cela leur enlève une grosse épine du pied.
Ils trouvent dommage que l'on ne puisse pas étendre.

M. LE PRESIDENT.- Maintenant que nous avons sorti la tête de l'eau, nous discuterons cet automne des périmètres ENS. Je ne suis pas opposé à ce que l'on revoie un certain nombre de périmètres ENS, d'autres territoires attendent.
Je le dis à Marie-Louise Donzel-Gonet, à Fabienne Duliège, à Joël Baud-Grasset, aux agriculteurs, dans les zones d'alpages où il n'y a plus de prix, ce droit de préemption peut être très intéressant pour ne pas laisser partir des alpages ou autres à des prix invraisemblables. Restons maîtres chez nous. Les ENS peuvent servir à cela aussi.
M. Boccard.

M. BOCCARD.- Je pense que ce droit de préemption est une sécurité.
En revanche, nous contribuons à des préemptions relatives au monde agricole avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural), comment cela se passe-t-il par rapport au Département ?

M. LE PRESIDENT.- Pour rejoindre les propos de Mme Mahut, que je remercie, nous travaillons en bonne intelligence avec le Conservatoire du Littoral et la SAFER, cela se passe très bien. On intervient selon qui est le mieux placé et qui a les moyens financiers pour intervenir.
Les limites du Conservatoire, Patricia Mahut l'a effleuré, ce sont les moyens budgétaires. La Haute-Savoie seule consommerait dix fois l'enveloppe du Conservatoire pour toute la France vu les prix de la Haute-Savoie.
Et la SAFER a ses limites aussi. Quand on a acheté Eugène Sue, l'opération représentait pratiquement l'enveloppe annuelle de la SAFER.
C'est en fonction de celui qui est le mieux placé juridiquement et de la disponibilité de l'enveloppe financière. Cela se passe en bonne intelligence et nous proposons de continuer ainsi. Merci à vous.
L'Assemblée est éclairée, je peux mettre aux voix.

Le Conseil départemental,
après en avoir débattu et délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE de créer des zones de préemption « Espace Naturel Sensible » sur l'ensemble des sites labélisés « Espace Naturel Sensible » dont la liste et la carte sont jointes en annexes ;

DIT que tout nouveau site labellisé « Espace Naturel Sensible » à venir aura vocation à devenir une nouvelle zone de préemption « Espace Naturel Sensible » ;

AUTORISE M. le Président à effectuer les consultations nécessaires et à signer tout document en lien avec ce projet.

Délibération télétransmise en Préfecture
le 24/05/2023 ,
Publiée sur internet et certifiée exécutoire,
le 26/05/2023,
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial

haute savoie
le Département

ANNEXE A :
Carte des sites Espaces Naturels Sensibles de la Haute-Savoie au 22 mai 2023

Légende

- Limite du département
- Site ENS

0 5 10 km

Source : IGN SCAN200, IGN BDTOPO, Département de la Haute-Savoie
Auteur : Direction Animation Territoriale et Développement Durable / Service Environnement et Espaces Naturels Sensibles, mai 2023 1/1

ANNEXE B : Liste des sites ENS au 22 mai 2023

Nom du site	MaîtreOuv	Localisation (communes concernées)	Surface en ha
Alpage de Grand Montagne de Sulens	CC des Vallées de Thônes	Serraval	57,73
Alpage de Praz d'Zeures	Département de la Haute-Savoie	Serraval	89,23
Alpage et zone Humide de l'Holvet	Praz sur Arly	Praz sur Arly	30,67
Alpages des Vorêts	Département de la Haute-Savoie	Les Clefs	102,16
APPB Crêt du Puits - Teppe de la Repentance	Syndicat Intercommunal du Vuache	Viry	22,58
APPB du Champ Vautier	Syndicat Intercommunal du Vuache	Chevrier	1,51
APPB Vigne des Pères	Syndicat Intercommunal du Vuache	Viry	10,73
Arve aval	SM3A		534,92
Arve médiane	SM3A	Les Houches, Servoz, Passy, Sallanches, Magland, Cluses	302,50
Biolay	Syndicat Mixte du Salève	Neydens	6,50
Bois de l'Herbette	CC des 4 Rivières	Viuz-en-Sallaz, Ville-en-Sallaz, La Tour, Saint-Jeoire	532,25
Bois des Lanches Glières	Thorens Glières	Thorens les Glières	31,51
Bois des Rippes	CC Usses et Rhône	Saint-Germain	1,34
Bois du Devant	Sciez	Sciez	24,53
Bois Lacour et Marais Decrey	Loisin	Loisin	6,90
Chef lieu	CC Usses et Rhône	Franclens	1,11
Chevaliers Ouest	SM3A	Arbusigny	0,43
Chez Juillard	CC Usses et Rhône	Franclens	0,91
Chez Mazza Rebaterre	CC Usses et Rhône	Franclens	1,12
Chez Paccard	SM3A	Arbusigny	0,23
Col d'Evires	CC du Pays Rochois	Etaux	3,20
Confluence Giffre-Arve	SM3A	Marignier	44,15
Coteau sous Trémoirin	CC Usses et Rhône	Franclens	7,18
Coteaux du Vernand	Annemasse	Annemasse	1,29
Crêt de Hauterive	CC Fier et Usses	Lovagny	7,82
Déluge	CC des 4 Rivières	Viuz-en-Sallaz	49,56
Domaine de Guidou	LPO & Commune de Sciez	Sciez	104,87
Dralet	Evires	Evires	1,86
Espace Borne-Pont de Bellecombe	SM3A	Arenthon, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Nangy, Saint-Pierre-en-Faucigny, Scientrier	437,29
Etang de la Croix de la Marianne	Thonon Agglomération	Chens-sur-Léman	4,84
Etang du Marquis	ACCA Groisy	Groisy	1,44
Etangs et marais de Crosagny-Beaumont-Braille	Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais	Bloye,Saint-Félix,Albens	45,28
Etournel	Syndicat Intercommunal du Vuache	Vulbens, Chevrier	145,49
Fond de Dorjon	SM3A	Mégevette	10,78
Forêts Départementales du Chablais	Département de la Haute-Savoie	Le Biot Bonnevaux	83,73
Foron de Filinges	SM3A	Bonne, Fillinges, Marcellaz, Peillonnex, Viuz-en-Sallaz	222,85
Foron du Chablais genevois	SM3A	Ambilly, Bons-en-Chablais, Gaillard, Juvigny, Machilly, Saint-Cergues, Ville-la-Grand	160,26
Friche à molinie des Chérassons Est	Thonon Agglomération	Margencel	0,66
Friche à molinie des Favires est	Thonon Agglomération	Ballaison	2,11
Friche à molinie du Frût	CC Usses et Rhône	Franclens	1,98
Friche à molinie du Trembley	Syndicat Intercommunal du Vuache	Clarafond-Arcine	2,29
Friches à molinie de Chatenod	CC Usses et Rhône	Vanzy	14,82
Friches à molinie de Ramey Sud	Thonon Agglomération	Ballaison	4,70
Friches à molinie de Ramey Sud-est	Thonon Agglomération	Ballaison	4,91
Friches à molinie des Arges et de Chezabois	Thonon Agglomération	Ballaison	24,35

ANNEXE B : Liste des sites ENS au 22 mai 2023

Nom du site	MaîtreOuv	Localisation (communes concernées)	Surface en ha
Friches à molinie des Carreaux sud-est	Thonon Agglomération	Ballaison	7,33
Friches à molinie des Crêts Blancs	Grand Annecy	Groisy	1,96
Friches à molinie des Danfires	Grand Annecy	Groisy	1,41
Friches à molinie des Pirons	Usinens	Usinens	3,76
Friches à molinie des Pralets	Thonon Agglomération	Ballaison	3,11
Friches à molinie des Rippes	CC Usses et Rhône	Saint-Germain sur Rhône	5,92
Friches à molinie des Teppes	Usinens	Usinens	9,16
Friches à molinie des Vernes	CC Usses et Rhône	Chêne en Semine	3,42
Friches à molinie du Crêt Pollet	CC Usses et Rhône	Chessenaz	1,28
Friches à molinie La Crétaz	CC Usses et Rhône	Saint-Germain	1,69
Fusil/Roguet	SM3A	Pers Jussy	1,57
Géosite source du Biel	Faverges	Faverges	0,18
Gorges du Risse	SM3A	Saint-Jeoire, Mieussy, Onnion	103,59
Grange Neuve	SM3A	Arbusigny	4,02
Iles d'Etrembières	SM3A	Etrembières	54,10
La Clef des Faux	CC Fier et Usses	Choisy	7,78
La Combe du Feu	Grand Annecy	Evires,Arbusigny	2,59
La Croix	Syndicat de Rivières Les Usses	Menthonnex en Bornes	3,74
Lac du Môle	CC des 4 Rivières	La Tour, Peillonnex, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz	20,43
Lac Vert	Passy	Passy	48,46
L'Arblas	Sixt Fer à Cheval	Sixt Fer à Cheval	1,21
Le Beulet	SM3A	Pers Jussy	3,90
Le Bois	SM3A	La Chapelle-Rambaud	4,16
Le Chênet	Arbusigny	Arbusigny	11,24
Le Four	SM3A	Cornier,Pers-Jussy	2,27
Le Prenet	CC Usses et Rhône	Saint-Germain	12,85
Les Aravis	CC des Vallées de Thônes	Cordon et Sallanches	2995,55
Les Aroles	Grand Annecy	Evires	4,26
Les Crêts de Choisy	CC Fier et Usses	Choisy	127,91
Les Granges Ouest	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,12
Les Petites Pierres	Syndicat de Rivières Les Usses	Menthonnex en Bornes	1,07
Les Usses	Département de la Haute-Savoie	Desingy,Usinens,Vanzy,Frangy ,Seyssel,Bassy	48,96
Mandallaz	CC Fier et Usses	La Balme de Sillingy	474,18
Marais de Ballavais	Thonon Agglomération	Loisin	23,59
Marais de Bovinens	Usinens	Usinens	2,75
Marais de Cerezy	Thonon Agglomération	Excenevex	2,48
Marais de Chez Guédin	Mures	Mures,Viuz la chiesaz	9,98
Marais de Côte Merle et Bois des Côtes	Annecy	Annecy	16,09
Marais de Doussard	CC des Sources du Lac d'Annecy	Lathuile	19,44
Marais de Geru	CC Usses et Rhône	Franclens,Chêne en Semine	4,28
Marais de Granges Thorens	Thonon Agglomération	Yvoire	3,38
Marais de la Bossenot	Thonon Agglomération	Allinges	37,02
Marais de la Versoie	Thonon Agglomération	Thonon-les-Bains	8,10
Marais de Lanfianna	Quintal	Quintal	1,34
Marais de l'Enfer	Saint-Jorioz,Conservatoire du Littoral	Saint-Jorioz	27,01
Marais de l'Epenouet	Viuz la Chiesaz	Mures,Viuz la chiesaz	3,29
Marais de Macully	Poisy	Poisy	11,95

ANNEXE B : Liste des sites ENS au 22 mai 2023

Nom du site	MaîtreOuv	Localisation (communes concernées)	Surface en ha
Marais de Nyre	CC Fier et Usses	Nonglard	4,95
Marais de Vanzy	CC Usses et Rhône	Vanzy	3,39
Marais d'Entreverges	SM3A	La Tour	6,90
Marais des Arêtes	Quintal	Quintal	2,49
Marais des Bracots	Thonon Agglomération	Bons-en-Chablais	1,77
Marais des Choseaux	Gruffy	Gruffy	0,56
Marais des Mermes	Thonon Agglomération	Veigy-Foncenex	18,07
Marais des Mièges	Cusy	Cusy	15,57
Marais des Naz	CC Fier et Usses	Sillingy	9,09
Marais des Tattes	SM3A	La Tour, Peillonnex, Ville-en-Sallaz	36,88
Marais du Pont Neuf	SM3A	Reignier-Esery	21,87
Marais du Rafour	Thonon Agglomération	Messery	3,11
Marais du Tanney	CC des 4 Rivières	Peillonnex, La Tour	2,23
Marais Les Moulins	CC des 4 Rivières	Peillonnex	2,49
Mare du Mont-Veyrier	Annecy le Vieux	Annecy le Vieux	9,12
Marjolin	SM3A	Pers Jussy	4,01
Massif de la Mandallaz Miroir de faille et versant meridional	Sillingy	Sillingy,La Balme de Sillingy	148,27
Massif du Salève	Syndicat Mixte du Salève	Cruseilles,Menthonnex en Bornes,Villy,Le Bouveret,Vovray en Bornes,Copponex,Cernex,Andilly,Saint-Blaise,Presilly,Beaumont,Feigères,Neydens, Saint Julien en Genevois,Archamps,Collonges sous Salève	4437,55
Massif du Vuache	Syndicat Intercommunal du Vuache	Chevrier, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Savigny, Chaumont, MusiVges, Contamines-Sarzin et Clarafond-Arci	2050,33
Menoge	SM3A	Arthaz-Pont-Notre-Dame, Boege, Bonne, Burdignin, Cranves-Sales, Draillant, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, Saint-André-de-Boëge, Vétraz-Monthoux, Villard	561,38
Mer des Rochers	CC Fier et Usses	Lovagny	9,46
Môle	CC des 4 Rivières	La Tour, Saint-Jeoire, Ayse, Bonneville, Saint-Jean-de-Tholome, Faucigny	2544,93
Mont de Grange	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	La Chapelle d'Abondance, Chatel	1334,88
Mont Lachat	Saint-Gervais	Saint-Gervais	135,22
Mont Vouan	CC des 4 Rivières	Saint-Andre-de-Boege, Viuz-en-Sallaz, Fillinges	410,24
Montmin Tournette	Montmin	Montmin	561,21
Mouille d'Arve	Syndicat de Rivières Les Usses	Menthonnex en Bornes	3,69
Mouille Gonin	Syndicat de Rivières Les Usses	Menthonnex en Bornes, Arbusigny, Filière	5,11
Nantafond	CC Fier et Usses	Choisy	2,15
Parc de Gryère	Conservatiore du Littoral	Lugrin	2,38
Parc de Neuvecelle	Neuvecelle	Neuvecelle	6,79
Pelouses sèches de Chez Goddet	CC Usses et Rhône	Franclens	0,32
Pelouses sèches du Voua Bénit	Thonon Agglomération	Le Lyaud	0,97
Petit Lac	Thonon Agglomération	Lully	0,19
Plaine alluviale du Giffre	SM3A	Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Morillon, Samoëns, Taninges, Verchaix	473,57
Plaine des Rocailles	CC Arve et Salève	Pers-Jussy,Reignier,Scientrier	390,63
Plaine du Fier	Département de la Haute-Savoie	Alex,La Balme de Thuy,Dingy,Saint-Clair	204,79
Plateau de Loëx	Bonne sur Menoge	Bonne,Arthaz Pont Notre Dame	279,91
Plateau de Plaine Joux et Montagne d'Hirmentaz	CC des 4 Rivières	Megevette,Onnion	1110,23
Plateau de Very et du Sangle	Praz sur Arly	Praz sur Arly	495,56

ANNEXE B : Liste des sites ENS au 22 mai 2023

Nom du site	MaîtreOuv	Localisation (communes concernées)	Surface en ha
Plateau des Glieres	Département de la Haute-Savoie	Petit Bornand les Glieres,La Balme de Thuy,Thorens Glieres	475,91
Platon Nord	Grand Annecy	Evires	2,69
Prairie sèche des Grandes Vignes	CC Fier et Usses	La Balme de Sillingy	5,19
Prairie sèche du Limonet - Coudray	CC des 4 Rivières	Viuz-en-Sallaz	9,57
Prairies sèches de Chamburaz et de l'Hermance	Thonon Agglomération	Chens-sur-Léman	3,42
Pré de Grouet	CC Usses et Rhône	Eloise	2,92
Réserve du bout du lac	Syndicat Mixte du Lac d'Annecy	Doussard	99,79
Risse	SM3A	La Tour, Mégevette, Mieussy, Onnion, Saint-Jeoire	229,33
RN Contamines-Montjoie	Asters	Les Contamines Montjoie	5546,88
RN Delta de la Dranse	Asters	Publier	53,54
RN Passy / Haut Giffre	Asters	Passy	3611,52
Rovoré La Chataignière	Département de la Haute-Savoie	Yvoire, Excenevex	25,62
Site Natura 2000 des Cornettes de Bise	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	La Chapelle d'Abondance	1551,29
Site Natura 2000 Plateau de Gavot	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance		164,69
Site paysager et ornithologique du Hucel	CC Pays d'Évian Vallée d'Abondance	Thollon les Mémises	1,56
Sites à glaïeuls des marais	Thonon Agglomération	Sciez,Perrignier,Margencel,Fessy,Lully	3,38
Thy	SM3A	La Tour, Peillonnex, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz	13,95
Tirecul	CC Usses et Rhône	Saint-Germain	10,80
Tourbière de Lossy	SM3A	Cranves Salles	8,56
Tourbière des Chavannes	Les Gêts	Les Gêts	12,48
Tourbière des Moises	SM3A	Draillant	22,93
Vergers communaux	Syndicat Intercommunal du Vuache	Vulbens, Clarafond-Arcine, Savigny, Jonzier-Epagny, Dingy-en-Vuache, Valleiry, Chenex, Chevrier, Vers, Viry	4,41
Vergers de hautes tiges des Bauges Chevaline	PNR des Bauges	Chevaline	0,50
Vergers de hautes tiges des Bauges Gruffy	PNR des Bauges	Gruffy	15,86
Vergers de hautes tiges des Bauges Saint Jorioz	PNR des Bauges	Saint-Jorioz	0,49
Vergers de hautes tiges du Salève	Syndicat Mixte du Salève		27,95
Vincy carrière et zone humide	CC Fier et Usses	La Balme de Sillingy	4,87
Zone d'Anterne et Iles de Vougy	Asters/SM3A	Vougy, Marignier, Marnaz, Thyez	165,07
Zone Humide Barschamp Nord Ouest	Praz sur Arly	Praz sur Arly	1,77
Zone humide Charvin	CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance	Saint Paul en Chablais	1,84
Zone humide de Bovagne	La Balme de Sillingy	Le Balme de Sillingy	0,51
Zone humide de Chez Maganon	Evires	Evires	0,16
Zone Humide de Guefataz	Les Gêts	Les Gêts	1,85
Zone Humide de la Feuillée	CC du Genevois	Saint-Julien en Genevois	15,66
Zone Humide de la Glacière	Syndicat de Rivières Les Usses	Filière	1,82
Zone humide de la Repentance	Syndicat Intercommunal du Vuache	Viry	0,11
Zone humide de la Rippe	Syndicat Intercommunal du Vuache	Viry	1,60
Zone humide de Montizel	La Roche sur Foron	La Roche sur Foron	2,50
Zone Humide de Mouille Marin	Syndicat de Rivières Les Usses	Menthonnex en Bornes	2,34
Zone Humide de Plan Bôdit	Les Gêts	Les Gêts	0,90
Zone humide de Planchamps	Lovagny	Lovagny	1,04
Zone humide de Prépugin	Pringy	Pringy	2,65
Zone Humide de Réon Ouest Nord-Ouest	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,77
Zone Humide des Annières	Thonon Agglomération	Anthy-sur-Leman	1,10
Zone humide des Clys	La Roche sur Foron	La Roche sur Foron	0,28
Zone humide des Froidets	Thonon Agglomération	Chens-sur-Léman	10,10

ANNEXE B : Liste des sites ENS au 22 mai 2023

Nom du site	MaîtreOuv	Localisation (communes concernées)	Surface en ha
Zone Humide des Grains d'Or	Les Gêts	Les Gêts	9,18
Zone humide des Lanches	Thonon Agglomération	Cervens	0,92
Zone Humide des Mouilles Rondes Est	Les Gêts	Les Gêts	3,69
Zone Humide des Places Ouest	Les Gêts	Les Gêts	0,93
Zone Humide des Plans la Vouagère	Les Gêts	Les Gêts	2,08
Zone humide des Rasses Nord	Thorens Glières	Thorens les Glières	3,15
Zone Humide des Sources des Nants Durant	Syndicat Mixte du Salève	Groisy	5,93
Zone Humide du Biollay Nord	Syndicat de Rivières Les Usses	Vovray en Bornes	1,60
Zone humide du Biollay Ouest	Syndicat de Rivières Les Usses	La Chapelle-Rambaud	2,61
Zone humide du Bois des Hospices	Syndicat Intercommunal du Vuache	Clarafond -Arcine,Chessenaz	7,12
Zone humide du Bois du Ban	Syndicat Intercommunal du Vuache	Viry	5,62
Zone humide du Bourg ou de l'Etang	Groisy	Groisy	1,57
Zone humide du Chalet des Evettes Nord	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,17
Zone Humide du Chalet des Evettes Nord Ouest	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,90
Zone Humide du Chalet des Evettes Sud Ouest	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,72
Zone Humide du Clos sud et du Crêt Boulanger	Thonon Agglomération	Le Lyaud	4,88
Zone humide du Murgier	Cuvat	Cuvat	1,46
Zone Humide du Plan de l'Aar	Praz sur Arly	Praz sur Arly	1,79
Zone Humide du Roc Nord	Syndicat de Rivières Les Usses	Eteaux	2,86
Zone Humide Les Mouilles	Le Sappey	Le Sappey	5,74
Zone humide Les Vésin	Thollon, Lugrin, CCPEVA	Thollon, Lugrin	5,09
Zone Humide Mouille Ronde	Les Gêts	Les Gêts	1,56
Zone Humide Nord Est Crêt du Midi	Praz sur Arly	Praz sur Arly	1,48
Zone Humide plein sud du Plan de l'Aar	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,15
Zone humide Sud du Plan de l'Aar	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,41
Zone Humide Sud Est du Plan de l'Aar	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,19
Zone Humide Sud Ouest du Plan de l'Aar	Praz sur Arly	Praz sur Arly	0,18

haute savoie
le Département

Extrait des Procès-Verbaux des Séances du Conseil départemental

SEANCE DU 22 MAI 2023

n° CD-2023-031

RAPPORTEUR : **Mme DONZEL-GONET Marie-Louise (en l'absence de M. EXCOFFIER François)**

OBJET : **ESPACES NATURELS SENSIBLES - LA BALME-DE-THUY - PLATEAU DES GLIERES - ACQUISITION FONCIERE DE L'ALPAGE PLANAY-CHAMBLARD**

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie dûment convoqué le 9 mai 2023 s'est réuni en séance publique, au Palais Lumière à Evian-les-Bains, sous la présidence de :

M. SADDIER Martial, Président du Conseil départemental

Présent(e)s :	
Vice-Président(e)s :	M. RUBIN Nicolas, Mme DONZEL-GONET Marie-Louise, M. BAUD-GRASSET Joël, Mme LHUILLIER Myriam, M. MAS Jean-Philippe, Mme BOUCHET Estelle
Autres membres :	Mme DUBY-MULLER Virginie, Mme DULIEGE Fabienne, Mme GAY Agnès, Mme LEI Josiane, Mme MAHUT Patricia, Mme MAURIS Odile, Mme METRAL Marie-Antoinette, Mme MUGNIER Magali, Mme TEPPE-ROGUET Marie-Claire, M. BAUD Richard, M. BOCCARD Bernard, M. CATTANEO Marcel, M. DAVIET François, M. DEPLANTE Daniel, M. LAMBERT Gérard, M. MORAND Georges, M. VERDONNET Christian
Représenté(e)(s) : (délégation(s) de vote)	
Mme GONZO-MASSOL Valérie à M. DAVIET François, Mme JULLIEN-BRECHES Catherine à Mme MAHUT Patricia, Mme PETEX-LEVET Christelle à Mme LHUILLIER Myriam, Mme TERMOZ Aurore à Mme DULIEGE Fabienne, M. EXCOFFIER François à Mme MAURIS Odile, M. PEILLEX Jean-Marc à M. MORAND Georges, M. PUTHOD Dominique à Mme MUGNIER Magali, M. RATSIMBA David à Mme LEI Josiane	
Absent(e)(s) Excusé(e)(s) :	
Mme BEURRIER Chrystelle, M. TARDY Lionel	

Quorum (soit 18 élus) et Délégations de vote vérifiés			
Membres en exercice :	**34**	**Adopté à l'unanimité**	
Présent(e)s :	**24**	**Voix Pour**	**32**
Représenté(e)(s) / Absent(e)(s) excusé(e)(s)	**8 / 2**	**Voix contre**	**0**
Suffrages exprimés :	**32**	**Abstention(s)**	**0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.113-8 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement, notamment l'article L.211-7,

Vu la délibération n° CG-2002-114 de l'Assemblée départementale du 18 mars 2002 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n° CP-2016-0513 du 04 juillet 2016 validant le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022,

Vu la délibération n° CD-2021-040 du 12 juillet 2021 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-2022-168 du 12 décembre 2022 portant sur le Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n° CD-2022-188 du 12 décembre 2022 approuvant les modalités d'intervention du Conseil départemental en Espaces Naturels Sensibles,

Vu la proposition de vente de M. Christophe Contat en date du 07 décembre 2022,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie en date du 11 janvier 2023 ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la 7ème Commission Développement Durable, Environnement, Agriculture, Forêt, Coopérations Européennes et Transfrontalières du 30 janvier 2023, et de la 8ème Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale du 20 mars 2023.

Les visas ci-avant ayant été rappelés, M. le Président indique que l'exercice de la compétence Espaces Naturels Sensibles permet de préserver des alpages, identifiés en qualité de milieu prioritaire, par une stratégie dynamique de maîtrise foncière.

M. Christophe Contat a sollicité le Département pour l'achat de sa propriété foncière d'une superficie totale approximative de 70 ha 16 a 15 ca à La Balme-de-Thuy sur le Plateau des Glières pour un montant de 270 000 €, constituée de 41 parcelles.

La propriété est constituée de terrains d'alpage, soit une superficie totale approximative de 37 ha 78 a 05 ca, dit l'alpage Planay-Chamblard, et de terrains boisés, soit une superficie totale approximative de 32 ha 38 a 10 ca. L'alpage fait partie de l'unité pastorale de l'Adret-Planay qui représente une surface de 46 ha de pâturages dont 11 ha appartiennent déjà au Département de la Haute-Savoie.

L'ensemble de cette unité pastorale est actuellement exploité par l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) La Belle Inconnue dont M. Christophe Contat est le gérant.

Le tènement est concerné par le zonage Natura 2000 du Massif des Glières et dans le périmètre d'intervention du Syndicat Mixte des Glières dont le Département est membre.

L'acquisition de la propriété de M. Christophe Contat au sein de l'unité pastorale Adret-Planay consoliderait la propriété départementale avec 70 ha supplémentaires dont plus de 37 ha pâturables.

De plus, la source qui alimente en eau l'unité pastorale entrerait dans le patrimoine du Département.

En collaboration avec l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Dran-Ablon, le Département pourrait développer un projet ambitieux pour l'unité pastorale.

La valeur vénale du bien est conforme (+/- 2 %) à l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie.

Il est demandé à l'Assemblée départementale de bien vouloir délibérer et statuer.

M. LE PRESIDENT.- J'excuse M. Excoffier, Président du Syndicat des Glières, qui a suivi ce dossier, sur qui je me repose totalement pour toute la périphérie du Plateau des Glières, et qui est retenu à l'étranger du fait de ses fonctions de Président national des Recycleurs pour les enjeux de recyclage de déchets. C'est lui qui a travaillé sur ce dossier.
Je passe la parole à Mme Donzel-Gonet pour la présentation d'une préemption qui vient parfaitement bien compléter une propriété déjà acquise par le Département.

MME DONZEL-GONET.- Il y a des discussions depuis longtemps sur la vente de ces terres, ce ne sont que des terres et des bois, 70 hectares, plus une source d'eau, 28 hectares d'herbe, cela consolide le chalet d'alpage du Département qui, lui, avait 11 hectares. Cet achat valorise l'alpage du Département et permettra de faire une vraie unité pastorale.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup.
Effectivement, tout cela se fait en accord avec le Maire de la Balme-de-Thuy, en transparence avec lui. Voilà un exemple typique où ils sont bien contents de nous avoir, sinon cela partirait. Cela vient compléter. Et nous avons la source qui sert à notre alpage, qui est sur cette propriété.
Je me permets de rappeler le lien avec l'eau, 1 500 millimètres d'eau en moyenne par mètre carré en Haute-Savoie, 1 500 litres d'eau chaque année qui tombent au mètre carré, 38 % de la surface du département en forêt. Les surfaces agricoles, les alpages et la forêt représentent à peu près 70 % du territoire.
Faites un petit calcul, 1 500 litres d'eau chaque année au mètre carré multiplié par 70 % de la surface du département, cela vous donne tout simplement le filtre naturel de toute l'eau qui tombe du ciel, qui traverse nos alpages, nos forêts, nos zones agricoles, et qui alimentent nos nappes stratégiques et nos cours d'eau. Cela représente des milliards de mètres cubes d'eau. C'est aussi cela, la vraie richesse de notre département.
4 388 kilomètres carrés, 70 % cela fait 3 000 kilomètres carrés. Sur 3 000 kilomètres carrés, il tombe en moyenne 1 500 litres d'eau au mètre carré, en sachant que c'est un peu moins de 1 000 sur la partie sud, du côté de Seyssel, et plus de 2 500, voire 3 000 sur le Mont-Blanc, d'où la moyenne de 1 500.
C'est aussi cela l'enjeu d'avoir la maîtrise de ces forêts, de ces zones d'alpages.

Etant entendu que dans ces zones d'alpages et de forêts, il y a zéro intrant, il n'y a pas d'engrais, pas de pesticides, pas d'interventions humaines. C'est là que se jouent les enjeux de l'eau potable.

L'exemple de l'impluvium des eaux d'Evian est exactement cela, avec ce réceptacle en amont et la source Cachat qui est plus bas et qui donne les 6 millions de bouteilles par jour.

Sur proposition de François Excoffier et de Mme Donzel-Gonet, il vous est proposé d'acheter ces 70 hectares et de les mettre en gestion avec l'Association Pastorale, tout cela pour 275 000 euros. Si on n'existait pas, je suis sûr que l'on trouverait quelqu'un dans le monde entier qui aurait un coup de cœur pas loin du Plateau des Glières et qui serait capable de mettre je ne sais pas combien sur la table pour faire je ne sais pas quoi avec. Autant que ce soit la puissance publique qui l'ait, que l'on fasse en sorte d'y laisser les agriculteurs et un état naturel, avec le devoir de mémoire à proximité.

On prépare l'avenir, c'est le cas de le dire.

Y a-t-il des questions ? Pas de votes contre et pas d'abstentions.

Le Conseil départemental,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles listées ci-après pour une contenance totale approximative de 70 ha 16 a 15 ca sur la commune de La Balme-de-Thuy :

Lieu-dit	Section	Numéro	Surface (m²)
Planay	0A	134	12630
Planay	0A	135	2172
Planay	0A	136	3104
Planay	0A	137	3304
Planay	0A	138	3545
Planay	0A	139	3406
Planay	0A	140	1024
Planay	0A	141	8426
Planay	0A	146	8160
Planay	0A	147	588
Planay	0A	148	2732
Planay	0A	149	23684
Planay	0A	150	4856
Planay	0A	151	27465
Planay	0A	152	75
Planay	0A	153	1848
Planay	0A	154	14800
Planay	0A	156	120
Planay	0A	158	1427
Planay	0A	162	19992
Planay	0A	163	94820

Chamblard	0A	168	60700
Chamblard	0A	169	17782
Chamblard	0A	170	4184
Chamblard	0A	171	2104
Chamblard	0A	172	1328
Chamblard	0A	173	35052
Chamblard	0A	174	85203
Chamblard	0A	175	8916
Chamblard	0A	176	11360
Chamblard	0A	177	73915
Chamblard	0A	178	13968
Chamblard	0A	179	53368
Chamblard	0A	180	1580
Chamblard	0A	181	1020
Chamblard	0A	184	832
Planay	0A	3052	140
Planay	0A	3053	26
Planay	0A	3188	10735
Planay	0A	3190	33758
Planay	0A	3192	47466

ACCEPTE l'offre de prix de cession de 270 000 € proposé par M. Contat, les frais d'acte seront à la charge du Département.

AUTORISE M**.** le Président à signer tout document se référant à cette affaire.

DECIDE d'affecter l'Autorisation de Programme n° 04032030054 intitulée : « Stratégie Foncière ENS MO département Terrains » à l'opération définie ci-dessous :

Code Imputation (clé) Pour information et non voté	**Code affectation**	**Code de l'opération**	**Libellé de l'Opération**	**Montant affecté à l'opération en €**	**Echéancier de l'affectation** Pour information et non voté en €		
					2023	**2024**	**2025 et suivants**
ADE1D00261	AF23ADE010	22ADE00146	Acquisition propriété CONTAT	310 000	310 000		
			Total	310 000	310 000		

Délibération télétransmise en Préfecture le 24/05/2023 ,
Publiée sur internet et certifiée exécutoire, le 26/05/2023,
Signé,
Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur de l'Assemblée,
Jean-Pierre MORET

Ainsi fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Signé,
Le Président du Conseil départemental,
M. SADDIER Martial

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie

Pôle d'évaluation domaniale

129 avenue de Genève
74000 ANNECY

04.50.23.02.75
ddfip74.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Annecy, le 11/01/2023

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nadine HARMON

04.50.23.42.33
nadine.harmon@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS :11071947

Réf OSE : A 2023-74027-01494

La Directrice départementale des Finances publiques de la Haute-Savoie

à

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site *www.*collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :	Alpage et bois
Adresse du bien :	« Alpage Planay-Chambard », Plateau des Glières, LA BALME DE THUY
Valeur vénale du bien:	**275 000 €**

1 - CONSULTANT

Conseil départemental

affaire suivie par : Christelle VASQUEZ

2 - DATES

de consultation :	06/01/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	
du dossier complet :	06/012023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☐
Acquisition :	amiable ☒ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016[1] :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Le Département envisage d'acheter des terrains sis sur le Plateau des Glières, sur le territoire de la Commune de LA BALME DE THUY. Ces terrains appartiennent à M. Christophe CONTAT. La surface totale vendue est de 70 ha 16 a 15 ca. Une partie de ces terrains sont des terrains d'alpage, soit 37 ha 78 a 05 ca. Une autre partie de ces terrains est boisée, soit 32 ha 38 a 10 ca.

M. CONTAT a proposé de vendre la totalité de son bien de 70 ha 16 a 15 ca au Département au prix de 270 000 €.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Situation

Alpage entre 1200-1600 m d'altitude, au plateau des Glières

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Parcelles en nature de prairie alpestre

REFERENCES CADASTRALES		SURFACE m²
0A	134	12 630
0A	136	3 104
0A	163	94 820
0A	3052	140
0A	3192	47 466
0A	3188	10 735
0A	158	1 427
0A	169	17 782
0A	151	27 465
0A	140	1 024
0A	137	3 304
0A	168	60 700
0A	150	4 856
0A	154	14 800
0A	135	2 172
0A	139	3 406
0A	3190	33 758
0A	3053	26
0A	162	19 992
0A	138	3 545
0A	152	75
0A	156	120
0A	141	8 426
0A	153	1 848
0A	170	4 184
	Total	**377 805**

Parcelles boisées

REFERENCES CADASTRALES		SURFACE m²
0A	148	2 732
0A	174	85 203
0A	146	8 160
0A	147	588
0A	171	2 104
0A	178	13 968
0A	180	1 580
0A	176	11 360
0A	177	73 915
0A	149	23 684
0A	172	1 328
0A	175	8 916
0A	181	1 020
0A	179	53 368
0A	184	832
0A	173	35 052
	Total	323 810

Soit un total de 701 615 m²

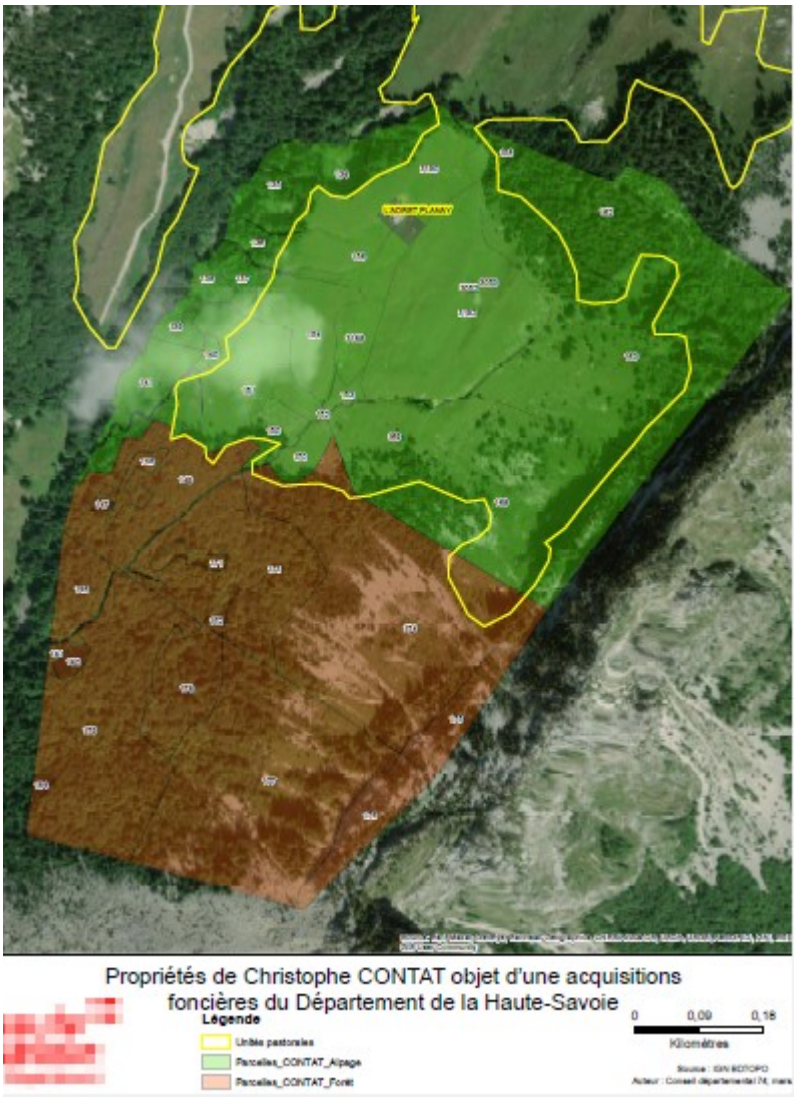

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriété de l'immeuble

CHRISTOPHE CONTAT

Conditions d'occupation

Bail rural verbal au profit de l'EURL La Belle Inconnue (alpage)

6 - URBANISME

PLU du 28/06/2013

Zone : Ns - Sous secteur naturel sensible

Zone : Nas – sous secteur naturel sensible à vocation agricole et touristique

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Méthode par la comparaison directe

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

Études de marché à partir du fichier immobilier départemental (source interne à la DGFIP)

- Etude de marché sur les mutations de « prés-pâtures » de plus de 6 000 m² depuis le 1er décembre 2019

Ref. enregistrement	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m²
7404P02 2020P00930	Glieres-Val-De-Borne	Les Longerais	10/01/2020	7086	10 000 €	1,41 €
7404P01 2020P11962	Le Grand Bornand	La Culaz	04/08/2020	46 808	13 000 €	0,28 €
7404P01 2022P07656	Le Grand Bornand	La Tete	15/04/2022	22 897	15 000 €	0,66 €
7404P01 2021P16766	Manigod	Les Follieres Est	27/08/2021	55 987	25 000 €	0,45 €
7404P01 2021P24473	Manigod	Les Follieres Est	07/12/2021	37 861	20 000 €	0,53 €
7404P02 2020P09173	Glieres-Val-De-Borne	La Sauff Est	06/10/2020	6 440	2 188 €	0,34 €
7404P01 2021P21040	Saint-Jean-De-Sixt	Danay D En Haut	12/10/2021	107 515	30 000 €	0,28 €
7404P01 2019P22665	Filliere	La Combe - Thorens	19/12/2019	6 973	7 500 €	1,08 €
7404P01 2022P09251	Filliere	Les Coutys	26/04/2022	7 482	4 500 €	0,60 €
7404P01 2020P07309	Les Villards Sur Thones	Les Meurals	22/05/2020	8 656	1 090 €	0,13 €

PRIX MOYEN 0,57 €

- Etude de marché sur les mutations DE parcelles boisées dans un périmètre de 40 km, d'une superficie supérieure à 100 000 m² depuis le 1er nov 2018

Ref. enregistrement	Commune	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/€
7404P02 2020P05776	MEGEVE	23/06/2020	111680	7 416 €	0,07 €
7404P01 2019P13178	BEAUMONT	18/07/2019	100 250	10 000 €	0,10 €
7304P02 2019P10799	ECOLE	15/11/2019	333 229	7 500 €	0,02 €
7404P01 2018P18495	SAINT-FERREOL	06/11/2018	214 702	40 420 €	0,19 €
0104P02 2019P00959	POUGNY	07/01/2019	118 010	48 250 €	0,41 €

PRIX MOYEN **0,16 €**

Arbitrage – valeurs retenues par le service

Le service retient les valeurs moyennes:

377 805 m² x 0,60 € = 226 683 €
323810 m² x 0,15 € = 48 571,50 €

Soit une total de 275 255 € arrondis à 275 000 €

10 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est estimée à **275 000 €.**
Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.
Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

12 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 24 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.
**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.
Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

13 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.
Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.
Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

14 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.
Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.
Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
L'inspectrice des Finances publiques
Nadine HARMON

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Procès-Verbal de séance du Conseil départemental
du 22 mai 2023

M. LE PRESIDENT.- L'ordre du jour est épuisé.

La prochaine séance délocalisée aura lieu probablement au mois de novembre, nous ferons une séquence spéciale sur la culture, juste avant de reprendre la saison d'hiver.

Mme le Maire, merci beaucoup pour votre accueil, je vous repasse la parole.

MME LEI.- Merci d'être venus à Evian-les-Bains ce matin.

Juste une information. C'est un peu tard mais si vous êtes intéressés, mercredi a lieu une journée sur la technologie et la gestion durable de l'eau dans les Alpes, en lien avec le Département puisque vous êtes partenaires. Le programme est à votre disposition si vous êtes intéressés.

Et au plaisir de vous recevoir à Evian, la prochaine étape sera l'inauguration du clos couvert de la buvette Cachat.

M. LE PRESIDENT.- Magnifique, dans laquelle le Département et la Région sont partenaires.

Merci aux services, merci à tous ceux qui ont contribué à la décentralisation de cette séance publique.

Nous allons faire une photo au bord du lac pour immortaliser cette réunion importante.

La séance est levée (11 heures 46).

Procès-verbal adopté lors de la séance publique du Conseil départemental le 26 juin 2023.

Le Président du Conseil départemental,

Martial SADDIER

La Secrétaire de Séance,

Magali MUGNIER

Publication du Conseil départemental de la Haute-Savoie

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président du Conseil départemental
Rédaction : Direction Assemblée du Conseil départemental

Approuvé par l'Assemblée départementale le 26 juin 2023 et publié sur internet le 29 juin 2023

Impression : Imprimerie du Conseil départemental

Contact : Direction Assemblée - Conseil départemental de la Haute-Savoie
1, Avenue d'Albigny – CS 32444 – 74041 ANNECY CEDEX
Tél : 04-50-33-50-69